



Année académique 2025-2026

MASTER DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES DE GENRE

Nom : DEMEESTER Zoé

**Traitement journalistique et récits viraux spéculatifs de l'affaire Epstein :
analyse comparative de la représentation des victimes de violences sexuelles**

Promotrice : Laura Calabrese

Université catholique de Louvain

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

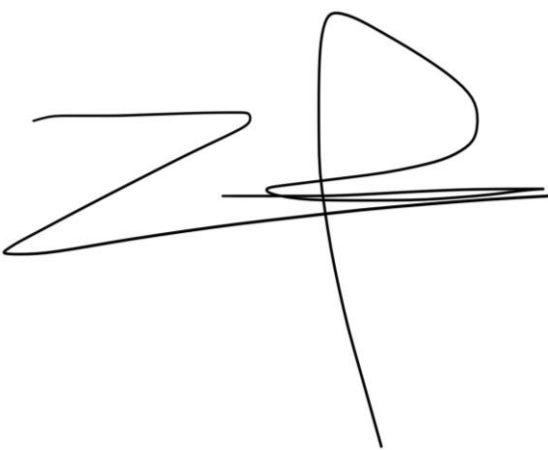
Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'Couvain.

Je suis consciente que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et ne pas avoir utilisé les outils d'intelligence artificielle en dehors de ce qui est accepté à l'couvain.

Fait à Bruxelles le 31 / 07 / 2026

Signature de Zoé Demeester :

A handwritten signature in black ink, enclosed within a rectangular box. The signature is stylized, featuring a large, looped 'Z' followed by a horizontal line and a vertical stroke that extends downwards.

**Déclaration sur l'honneur, mémoires/TFE de la Faculté de philosophie, arts et lettres,
UCLouvain**

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes générales d'utilisation publiées par l'UCLouvain et disponible à cette adresse :

<https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-p1/portail/reglement/Consignes-ChatGPT-version-etudiante.pdf?itok=SebXXm87>

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note institutionnelle constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions académiques et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

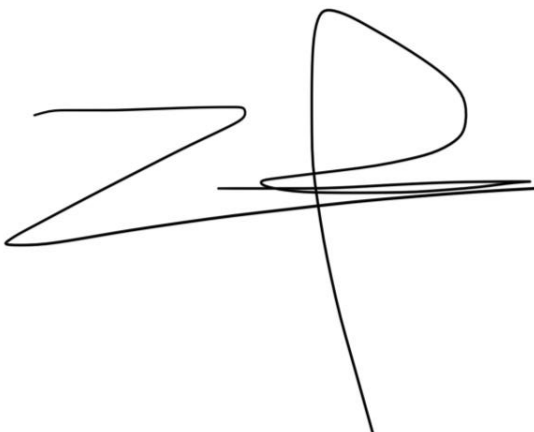
Nom, Prénom :

DEMEESTER Zoé

Date :

31/07/26

Signature de l'étudiant-e :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Z' followed by a large loop and a horizontal line.

DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Dans le cadre de la rédaction de ce mémoire, j'ai eu recours à l'outil Claude (Anthropic) pour deux usages spécifiques :

1. Reformulation stylistique de certains passages que j'avais préalablement rédigés, notamment dans le cadre théorique et la conclusion. L'IA n'a pas été utilisée pour générer des idées, des analyses ou des sources : le contenu scientifique et l'argumentation résultent de mon travail personnel. Les reformulations proposées ont été relues, vérifiées et pleinement appropriées avant intégration au texte final.

2. Application de la grille méthodologique aux tableaux d'analyse du corpus (codage des vingt contenus selon les critères définis en section 6.3). J'ai utilisé l'outil pour produire une première application de la grille à titre d'aide au travail, puis j'ai intégralement repris, vérifié et retravaillé chaque évaluation à la lumière de ma lecture ou de mon visionnage direct des contenus. Les citations et interprétations finales figurant dans les tableaux sont le résultat de mon analyse personnelle.

Je déclare que ces usages sont conformes aux principes de responsabilité, d'authenticité et de transparence requis par l'UCLouvain, et que l'ensemble du raisonnement scientifique, des conclusions et de l'appropriation des résultats reste mien.

Remerciements

Je tiens à remercier l'ensemble des professeur·es du Master de spécialisation en études de genre. Leurs enseignements m'ont permis d'enrichir mes réflexions et d'acquérir des méthodes d'analyse essentielles à la réalisation de ce mémoire.

Je remercie également mes parents, ma petite sœur et mes proches pour leur soutien, leur disponibilité, leurs relectures attentives et leurs précieux conseils tout au long de ce travail.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à ma promotrice, Laura Calabrese, pour sa bienveillance, sa disponibilité et la qualité de son accompagnement.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	1
2. Problématique	2
3. Question de recherche	4
Hypothèses	4
<i>Hypothèse 1</i>	4
<i>Hypothèse 2</i>	4
<i>Sous-hypothèse 2b : proposition interprétative émergente</i>	4
<i>Hypothèse 3</i>	5
4. Objectifs et apports de la recherche	5
4.1. Objectifs de la recherche	5
4.2. Apports attendus	5
5. Cadre théorique	7
<i>Introduction : architecture du cadre théorique</i>	7
Chapitre 1 : Représenter les victimes de violences sexuelles : cadrage, crédibilité, agency	8
1.1. Le cadrage médiatique : sélectionner, rendre saillant, orienter le sens	8
Concepts d'appui : intersectionnalité, grooming et cadrage de l'abus	11
<i>1.4. De la visibilité à l'agency</i>	12
Chapitre 2 : Invisibilisation discursive et instrumentalisation narrative	13
2.1. L'injustice épistémique : quand la parole n'est pas reconnue comme connaissance	14
2.2. <i>Le discours des survivantes : entre transgression et récupération</i>	15
2.3. <i>Parler à la place des victimes : représentation, pouvoir et effets du discours</i>	16
2.4. <i>Définir l'invisibilisation discursive</i>	16
Chapitre 3 : Récits viraux spéculatifs : dévoilement, hypercohérence, spectacle	17
3.0. <i>Penser la viralité : circulation, participation et valeur de partage</i>	17
3.1. <i>Le dévoilement complotiste : derrière l'apparence, une vérité cachée</i>	18
3.2. <i>L'hypercohérence : quand chaque fragment semble confirmer l'ensemble</i>	18
3.3. <i>Le true crime : quand la violence devient intrigue</i>	19
3.4. <i>De la monstruosité individuelle à la fausse systématisation</i>	19
3.5. <i>Esthétisation virale et logique du spectacle</i>	20
Conclusion	21

6. Méthodologie	23
6.1. Constitution et sélection du corpus	23
6.2. Période, collecte et archivage	24
6.3. Méthode d'analyse et règles de codage	26
<i>Tableau 1 : Grille d'analyse et règles de décision</i>	26
6.4. Cohérence et stabilité du codage	28
6.5. Statut de la proposition interprétative émergente	28
6.6. Positionnement réflexif et précautions éthiques	28
6.7. Limites méthodologiques	29
7. Présentation, analyse et interprétation des résultats	30
7.1. Hypothèse 1 : « Le traitement journalistique tend à construire les victimes comme sujets d'expérience et de justice. »	30
7.1.1. <i>Une tendance forte, mais non uniforme</i>	30
7.1.2. <i>La parole directe comme forme de reconnaissance</i>	31
7.1.3. <i>Croire les victimes sans abolir le conflit judiciaire</i>	32
7.1.4. <i>Les ambiguïtés du traitement journalistique</i>	32
7.1.5. <i>Résultat pour l'hypothèse 1</i>	33
7.2. Hypothèse 2 : « Les récits viraux spéculatifs déplacent l'attention vers les élites, les indices et les intrigues globales »	33
7.2.1. <i>Un déplacement observable dans les dix contenus</i>	33
7.2.2. <i>Le déplacement comme redistribution de l'agency</i>	34
7.2.3. <i>Du doute à la promesse de dévoilement</i>	35
7.2.4. <i>Spéculation et spectacularisation : deux mécanismes différents</i>	36
7.2.5. <i>La viralité comme activité proposée au public</i>	36
7.2.6. <i>Résultat pour l'hypothèse 2</i>	37
7.3. Proposition émergente : De la dénonciation d'un réseau à la fausse systématisation	37
7.3.1. <i>Révéler plusieurs coupables ne suffit pas à expliquer un système</i>	37
7.3.2. <i>L'exception monstrueuse comme protection symbolique du monde ordinaire</i>	38
7.3.3. <i>Une analyse systémique part des mécanismes, pas seulement des puissants</i>	38
7.3.4. <i>Résultat de la proposition émergente</i>	39
7.4. Hypothèse 3 : « Invoquer les victimes tout en les rendant secondaires »	39
7.4.1. <i>Une hypothèse confirmée de manière ciblée</i>	39
7.4.2. <i>Le paradoxe de la protection</i>	39
7.4.3. <i>Les formes intermédiaires de dépossession</i>	40

7.4.4. <i>Résultat pour l'hypothèse 3</i>	41
7.5. Interprétation comparative : deux régimes de visibilité et d'autorité	41
7.5.1. <i>Une différence de structure, non une opposition morale</i>	41
7.5.2. <i>Nommer n'est pas reconnaître, anonymiser n'est pas effacer</i>	41
7.5.3. <i>Être crue sans être entendue</i>	42
7.5.4. <i>De l'explication des mécanismes à l'exception spectaculaire</i>	42
7.5.5. <i>Une économie genrée de l'attention</i>	42
7.5.6. <i>Une question de pouvoir narratif</i>	43
7.6. Réponse à la question de recherche	43
7.7. Synthèse des hypothèses	44
8. Conclusion générale	45
9. Bibliographie	47

1. Introduction

Les scandales impliquant des élites occupent une place particulière dans l'espace médiatique contemporain. Lorsqu'ils concernent des accusations de violences sexuelles, plusieurs récits se mêlent : enquêtes journalistiques, révélations judiciaires, interprétations du public et circulation virale d'hypothèses alternatives. Sur les réseaux sociaux, ces scandales ne sont donc plus seulement appréhendés à travers la justice ou la presse, mais aussi à travers une multitude de récits produits en ligne.

L'affaire Jeffrey Epstein illustre bien ce changement. À partir de la fin des années 2010, les révélations sur un système organisé d'exploitation sexuelle de mineures et sur les liens d'Epstein avec de nombreuses personnalités influentes suscitent un engouement médiatique mondial. Les enquêtes journalistiques mettent progressivement au jour les mécanismes de ce système, les failles institutionnelles qui l'ont rendu possible et les témoignages de nombreuses survivantes.

En parallèle, des récits alternatifs circulent massivement sur Internet et les réseaux sociaux. Les internautes y interprètent des archives, des documents publics ou des fragments d'information dans l'espoir de reconstituer l'architecture supposée du réseau. Ces dynamiques peuvent pointer de véritables zones d'ombre mais elles alimentent également des interprétations spéculatives, voire complotistes.

Précision terminologique : ce mémoire désigne son corpus par l'expression « récits viraux spéculatifs » plutôt que « récits complotistes », afin de ne pas préjuger de la nature de chaque contenu avant de l'analyser. Une partie des contenus étudiés relève d'une logique complotiste au sens de Barkun (2013) ou du « dévoilement » décrit par Boltanski (2012, voir 3.1). D'autres relèvent plutôt du true crime, de l'analyse amateur, du montage ou de contenus générés par intelligence artificielle, sans mobiliser nécessairement une rhétorique de dissimulation organisée. Le terme « complotiste » est donc réservé à ce mécanisme narratif précis et ne sert pas d'étiquette générale pour l'ensemble du corpus.

Cette recherche étudie la tension entre un récit journalistique fondé sur l'enquête et la parole des survivantes, et des récits viraux qui cherchent à dévoiler un système global de domination à partir d'indices dispersés.

2. Problématique

L'affaire Epstein donne à voir une transformation plus large des récits médiatiques consacrés aux violences sexuelles. Les études féministes ont montré que la reconnaissance sociale de ces violences dépend étroitement de leur représentation médiatique. Les médias contribuent à légitimer la parole des survivantes et à déterminer quelles expériences deviennent visibles dans l'espace public.

Cette tension prolonge un constat ancien : les violences sexuelles ont longtemps été invisibilisées dans l'espace public. Les médias jouent un rôle déterminant dans la représentation des victimes, des auteurs et des structures de pouvoir au sein desquelles ces violences s'inscrivent.

L'affaire Epstein constitue un terrain particulièrement éclairant. Le traitement journalistique peut documenter les faits, contextualiser les violences et faire entendre les survivantes. Les récits viraux spéculatifs tendent davantage à recomposer l'affaire autour d'indices, d'élites accusées et de réseaux supposés. Selon le registre narratif retenu, les victimes peuvent donc apparaître comme sujets d'expérience et de justice ou comme éléments secondaires d'une intrigue centrée sur les puissants.

La participation active du public renforce ce déplacement. Les personnalités issues d'Hollywood ou des élites politiques et économiques s'intègrent facilement à des enquêtes collectives en ligne. Images d'archives, relations sociales et apparitions publiques deviennent alors des indices permettant de reconstituer l'existence supposée de réseaux cachés.

Cette « célébritisation du scandale » favorise la circulation du récit, mais elle peut reléguer les victimes et leurs témoignages au second plan. Elle brouille également la frontière entre l'investigation journalistique, fondée sur des preuves documentées et des sources vérifiables, et l'interprétation spéculative de fragments d'information.

La coexistence de ces régimes narratifs conduit à examiner la manière dont ils représentent les victimes et leur reconnaissent, ou leur retirent, une autorité sur le sens de leur propre histoire.

3. Question de recherche

Dès lors, la recherche s'articule autour de la question suivante :

« Dans quelle mesure les récits viraux spéculatifs autour de l'affaire Epstein participent-ils à l'invisibilisation discursive des femmes et des filles victimes de violences sexuelles ? »

Cette question vise à analyser les divergences narratives entre deux types de discours médiatiques : le traitement journalistique professionnel de l'affaire et les récits viraux diffusés sur les deux plateformes retenues pour cette recherche, YouTube et TikTok.

Plus précisément, l'étude cherchera à comprendre dans quelle mesure ces récits médiatiques produisent des représentations différentes des violences sexuelles et des personnes qui en sont victimes.

Hypothèses

La recherche repose sur l'hypothèse générale selon laquelle les récits journalistiques et les récits viraux spéculatifs mobilisent des logiques narratives distinctes qui produisent des représentations différentes des victimes.

Trois hypothèses principales guideront l'analyse.

Hypothèse 1

- *« Le traitement journalistique tend à présenter les victimes comme des sujets d'expérience et de justice, en mettant en avant leurs témoignages, leurs trajectoires et les mécanismes d'exploitation dont elles ont été victimes. »*

Hypothèse 2

- *« Les récits viraux spéculatifs tendent à déplacer l'attention vers les élites accusées et les intrigues politiques globales, reléguant les victimes à un rôle secondaire dans la narration. »*

Sous-hypothèse 2b : proposition émergente

- *« En déplaçant l'attention des victimes vers des élites présentées comme exceptionnellement perverses, les récits viraux spéculatifs tendent à réduire l'exploitation sexuelle des mineures à un phénomène hors norme, propre à quelques individus puissants. »*

Cette proposition n'est pas traitée comme une hypothèse formulée a priori. Elle a émergé de la confrontation entre les résultats du codage et la littérature sur l'individualisation des violences, la croyance en un monde juste et la justification du système. Son statut méthodologique est précisé en section 6.6.

Hypothèse 3

- « *Certains récits viraux spéculatifs peuvent invoquer la protection des victimes ou la dénonciation de crimes sexuels tout en contribuant paradoxalement à invisibiliser les expériences des survivantes.* »

4. Objectifs et apports de la recherche

4.1. Objectifs de la recherche

Cette recherche poursuit trois objectifs principaux.

Premièrement, comparer les logiques narratives à l'œuvre dans le traitement journalistique et dans les récits viraux spéculatifs autour de l'affaire Epstein.

Deuxièmement, comprendre comment ces deux logiques construisent différemment la place des victimes de violences sexuelles en tant que sujets reconnus d'un côté, éléments secondaires ou instrumentalisés de l'autre.

Enfin, inscrire ce cas particulier dans une réflexion plus large sur les transformations contemporaines des récits médiatiques, à l'heure où l'information circule massivement sur des plateformes numériques échappant largement au contrôle éditorial classique.

4.2. Apports attendus

En articulant études de genre, analyse des médias et sociologie du complotisme, cette recherche examine la manière dont des récits concurrents redistribuent la visibilité, la parole et l'agency des femmes et des filles victimes de violences sexuelles.

Son apport principal consiste à montrer que l'invisibilisation ne se réduit pas à l'absence de mention. Elle peut aussi résulter d'une présence sans centralité, d'une parole constamment reformulée ou d'une instrumentalisation des victimes au service d'une intrigue centrée sur les élites.

Plus largement, l'étude distingue les effets de la spéculation de ceux de la spectacularisation et précise les conditions dans lesquelles la visibilité médiatique peut devenir une véritable reconnaissance.

5. Cadre théorique

Introduction : architecture du cadre théorique

Nommer une victime, ce n'est pas encore la voir. C'est cette logique qui guidera le cœur de ce cadre théorique. En effet, la présence d'une survivante dans un récit ne garantit pas sa reconnaissance ou sa centralité. À cette fin, ce cadre articule trois champs : la représentation médiatique des violences sexuelles, la visibilité et l'agency des victimes, ainsi que les récits viraux spéculatifs. Il permet ainsi d'identifier comment un récit peut invoquer les victimes tout en déplaçant l'attention vers les élites, les secrets ou la dissimulation.

La représentation médiatique ne reflète pas simplement les violences. Elle participe aux conditions de reconnaissance de la parole des survivantes. Un récit peut traiter leur témoignage comme une source de connaissance et rendre visibles les rapports de pouvoir. Le récit peut aussi le réduire à un ressort émotionnel ou spectaculaire au service d'une autre intrigue.

La recherche confronte deux logiques narratives distinctes. Le journalisme professionnel repose, en principe, sur des sources et sur la vérification des faits. Les « récits viraux spéculatifs » forment un continuum allant du suspense au dévoilement complotiste. L'analyse ne considère pas le journalisme comme neutre et ne présume pas que tout contenu viral est complotiste. Elle compare leurs effets observables sur la place accordée aux survivantes.

Inscrit dans les études de genre, ce mémoire envisage les violences sexuelles comme un phénomène systémique, et non comme une succession de faits criminels isolés. Il demande si les survivantes sont reconnues comme sujets de parole, d'expérience, de connaissance et de justice, ou réduites à des figurantes dont le décor suscite plus d'intérêt que leurs paroles.

Le cadre suit une question centrale : comment une victime peut-elle être présente tout en restant secondaire ? Il examine d'abord le cadrage des violences et la construction de la crédibilité pour une survivante (Burt, 1980 ; Christie, 1986 ; Entman, 1993 ; Meyers, 1997).

Ensuite, la place accordée à la parole et à l'action des survivantes à travers les notions d'agency, injustice épistémique et récupération du discours (Alcoff, 1991 ; Alcoff & Gray, 1993 ; Fricker, 2007 ; Serisier, 2018).

Il analyse ensuite le déplacement de l'attention vers les élites, les lieux et les secrets par les récits de dévoilement, le complotisme et la spectacularisation (Debord, 1967 ; Murley, 2008 ; Boltanski, 2012 ; Barkun, 2013). L'intersectionnalité, le grooming et la justification du système servent d'appuis interprétatifs, sans être traités comme des variables (Crenshaw, 1991 ;

Kitzinger, 2004 ; Craven et al., 2006 ; Furnham, 2003 ; Jost et al., 2004 ; Gaucher & Jost, 2014 ; Russell & Hand, 2017).

En résumé, le premier chapitre traite de la visibilité, de la crédibilité et de l'agency. Le deuxième définit l'invisibilisation discursive. Le troisième examine le dévoilement, l'hypercohérence et la mise en spectacle. Plus largement, le cadre théorique établit une distinction entre la dénonciation d'un réseau et l'analyse structurelle des violences.

Chapitre 1 : Représenter les victimes de violences sexuelles : cadrage, crédibilité, agency

Question : à quelles conditions une victime de violences sexuelles devient-elle visible, crédible et reconnue dans un récit médiatique ?

1.1. Le cadrage médiatique : sélectionner, rendre saillant, orienter le sens

Cadrer un événement, ce n'est jamais le raconter de manière neutre. Entman (1993) le montre : cadrer¹ consiste à sélectionner certains aspects d'une réalité perçue et à les rendre plus saillants dans un texte, pour promouvoir une définition du problème, une interprétation causale, un jugement moral et, parfois, une solution. Un cadre remplit ainsi quatre fonctions : définir, diagnostiquer, juger et prescrire. Une seule phrase peut en cumuler plusieurs, sans qu'un texte les active nécessairement toutes.

Ce travail de cadrage se joue à plusieurs niveaux : celui du communicateur, qui effectue des choix conscients ou non, celui du texte, où le cadre se manifeste par la présence ou l'absence de mots, d'images et de sources, celui du récepteur, dont l'interprétation peut ou non rejoindre celle du texte, et, enfin, celui de la culture, qui constitue un réservoir de cadres partagés. Entman souligne toutefois que le cadrage agit autant par l'exclusion que par la mise en évidence : « *Omissions of potential problem definitions, explanations, evaluations, and recommendations may be as critical as the inclusions* » (Entman, 1993, p. 54). Autrement dit, ce qu'un récit laisse hors champ peut orienter sa compréhension aussi fortement que ce qu'il choisit de rendre visible.

Le storytelling, quant à lui, désigne l'art de donner aux faits la forme d'un récit : des personnages y occupent des rôles, des événements s'enchaînent, des causes sont suggérées et une attente se construit autour d'une révélation ou d'un dénouement (Fisher, 1984). Cette notion est particulièrement éclairante dans cette recherche, car les mêmes faits peuvent être racontés

¹Sélection et mise en saillance d'éléments favorisant une définition du problème, une cause, une évaluation et/ou une solution. Entman (1993), *Journal of Communication*, 43(4), 51-58, doi:10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x.

depuis l'expérience des victimes ou transformés en intrigue peuplée d'élites, de secrets et d'indices à décrypter. Le storytelling permet ainsi de comprendre comment les victimes peuvent demeurer présentes dans le récit tout en cessant d'en être le centre.²

Une même affaire de violence sexuelle peut ainsi devenir un fait divers, une affaire judiciaire, un scandale institutionnel, ou l'intrigue d'hommes de pouvoir. Ce choix redistribue l'attention entre les acteurs du récit : victimes, auteurs, institutions, élites et décide, du même geste, de ce que la victime a le droit d'être vue ou non. C'est cette variable, la centralité narrative de la victime, que la grille de codage retiendra pour comparer le traitement journalistique (hypothèse 1) aux récits viraux (hypothèses 2 et 3).

1.2. Crédibilité, victime idéale et mythes du viol

Toutes les victimes ne sont pas reconnues avec la même évidence. Certaines apparaissent immédiatement innocentes, crédibles et dignes de compassion. D'autres doivent d'abord répondre à une série de soupçons : pourquoi étaient-elles là ? Pourquoi sont-elles revenues ? Pourquoi ont-elles accepté de l'argent ? Pourquoi ont-elles attendu avant de parler ? Très vite, le regard se déplace de la violence commise vers celle qui l'a subie, un mécanisme central dans les représentations médiatiques étudiées par Meyers (1997) et dans les mythes du viol analysés par Burt (1980).

Christie (1986) appelle « victime idéale »³ celle à qui la société accorde le plus facilement un statut incontestable de victime. Elle est vulnérable, respectable, irréprochable, et agressée par un homme dont la dangerosité semble aller de soi. Dans son exemple classique, une vieille femme attaquée en rentrant de chez sa sœur malade réunit presque toutes ces conditions.

Cette figure est celle de l'agresseur idéal, un inconnu inquiétant, marginal, extérieur au monde ordinaire. Ce scénario rassure, parce qu'il distribue clairement les rôles. D'un côté, une victime sans ambiguïté. De l'autre, un homme monstrueux que tout permettrait d'identifier comme dangereux. Entre les deux, un système qui n'aurait rien à se reprocher et qui nie des mécanismes structurant des violences faites aux femmes.

²Mise en intrigue de faits autour d'acteurs, de causes et d'une succession d'événements produisant cohérence et signification. Fisher (1984), *Journal of Communication*, 34(1), 74-89, doi:10.1111/j.1460-2466.1984.tb02986.x.

³Victime dont le statut est aisément reconnu parce qu'elle paraît faible, respectable, irréprochable et confrontée à un agresseur manifestement dangereux. Christie (1986), « The Ideal Victim », 17-30, doi:10.1007/978-1-349-08305-3_2.

Le procès des viols de Mazan a contribué à révéler ces mécanismes structurels. Gisèle Pelicot réunissait de nombreux traits de la victime idéale, une femme âgée, mère de famille, agressée chez elle alors qu'elle était inconsciente. Quant aux agresseurs, la figure de l'agresseur idéal est totalement contredite. En effet, les hommes jugés avaient des âges, des professions et des situations familiales variés. Le danger ne venait pas d'une ruelle obscure ou d'un groupe tenu à distance. Il se trouvait dans le couple, le voisinage et la banalité des vies ordinaires.

L'affaire révèle combien il est plus rassurant de croire à quelques monstres qu'à une violence inscrite dans des rapports sociaux plus larges. La figure du violeur exceptionnel permet aux autres hommes de se définir par contraste : ils ne sont pas « comme lui ». Manne (2018) et Foïs (2025) montrent comment ce réflexe de type Not All Men déplace l'attention des conditions sociales de la violence vers l'innocence morale de chaque homme pris séparément.

Le genre permet précisément de quitter la seule personnalité des individus pour interroger les rapports sociaux. Scott (1986) le définit comme constitutif des relations sociales et des rapports de pouvoir. La masculinité hégémonique désigne un modèle culturel qui organise normes, hiérarchies et légitimités masculines (Connell, 1995).

Cette tension éclaire l'affaire Epstein. Les adolescentes recrutées ne correspondent pas toujours à l'image rassurante d'une victime dite passive. Certaines étaient précaires, acceptaient des paiements, revenaient dans les propriétés ou recrutaient à leur tour d'autres jeunes filles. Isolés des mécanismes d'emprise et de grooming, ces éléments peuvent être retournés contre elles. Le grooming montre pourtant comment l'abus se prépare progressivement par la confiance, l'argent, la normalisation des contacts et le recours à des intermédiaires, jusqu'à brouiller les frontières entre contrainte et participation apparente (Craven, Brown, & Gilchrist, 2006).

Meyers (1997) montre ainsi que les médias tendent à distinguer la « bonne » victime, innocente et respectable, de celle dont le comportement peut nourrir le doute. Le regard glisse alors vers ses choix supposés. Pourquoi est-elle revenue ? Pourquoi a-t-elle accepté l'argent ? Pourquoi n'a-t-elle pas fui ? Ces questions participent à la culture du viol qui tend constamment à faire porter la responsabilité à la victime.

Dans le même mouvement, l'auteur peut être présenté comme un monstre, un prédateur ou un psychopathe. Cette pathologisation individuelle condamne fortement l'agresseur, mais elle

l'expulse aussi symboliquement de la société. Meyers (1997) montre qu'elle évite ainsi de penser la violence masculine comme un problème social enraciné dans le patriarcat.

Burt (1980) regroupe sous le nom de « mythes du viol »⁴ les croyances qui minimisent les violences, fragilisent la crédibilité des victimes ou leur attribuent une part de responsabilité. Ces mythes construisent aussi une image étroite du violeur : un inconnu violent, immédiatement identifiable, extérieur à la famille, au couple ou au cercle social. Ce modèle rend moins visibles les violences commises par des proches, des conjoints ou des hommes parfaitement intégrés à la société.

Dans les récits consacrés à Epstein, la richesse, les propriétés isolées, les réseaux d'influence et la perversité exceptionnelle des protagonistes produisent donc un effet ambivalent. Ils permettent de comprendre les moyens matériels qui ont facilité l'exploitation et son impunité. Mais ils peuvent aussi enfermer les violences dans un univers presque irréel, peuplé d'élites exceptionnellement déviantes. L'exploitation sexuelle des mineures apparaît alors comme le produit d'un monde à part, plutôt que comme une violence qui traverse l'ensemble de la société.

La question n'est donc pas seulement de savoir si un récit croit les victimes, mais aussi s'il se construit selon un cadre narratif préexistant. Il faut aussi se demander à quelles conditions il les croit, et quelle figure de l'agresseur il construit. Un récit peut reconnaître leur souffrance tout en réduisant les auteurs à quelques monstres exceptionnels. Il rend alors les crimes visibles, mais laisse dans l'ombre les mécanismes plus ordinaires qui permettent aux violences sexuelles de se produire, de se répéter et d'être tues.

C'est cette double tension que la grille d'analyse cherchera à saisir : les victimes sont-elles reconnues comme sujets d'expérience, de connaissance et de justice ? Et les violences sont-elles expliquées à partir de leurs mécanismes concrets, ou ramenées à la perversité extraordinaire d'Epstein et de quelques élites présentées comme étrangères au reste de la société ?

⁴Croyances qui nient ou minimisent les violences sexuelles, blâment les victimes et stéréotypent victimes et agresseurs. Burt (1980), *Journal of Personality and Social Psychology*, 38(2), 217-230, doi:10.1037/0022-3514.38.2.217.

Concepts d'appui : intersectionnalité, grooming et cadrage de l'abus

Trois concepts viennent prolonger l'analyse sans devenir, à eux seuls, des variables autonomes de codage.

L'intersectionnalité, telle que l'a formulée Crenshaw (1991), rappelle que les expériences de domination ne se superposent pas comme des couches indépendantes : elles se croisent, se renforcent et produisent des situations singulières. Parler des « victimes » comme d'un groupe homogène ferait donc perdre une part essentielle de l'affaire Epstein. L'âge, la précarité économique, la racialisation ou encore la position sociale n'exposent pas toutes les jeunes filles de la même manière aux violences, au doute et à l'invisibilité. Certaines trajectoires deviennent plus facilement audibles que d'autres, parce qu'elles se rapprochent davantage des attentes sociales attachées à la victime crédible.⁵

Le grooming permet ensuite de comprendre que l'exploitation ne commence pas au moment visible de l'abus. Craven et al. (2006) le décrivent comme un processus progressif. Ce processus consiste à instaurer la confiance, à banaliser les contacts, à offrir de l'argent ou des cadeaux, à mobiliser des intermédiaires, puis à déplacer peu à peu les limites de ce qui paraît acceptable. Dans l'affaire Epstein, ce concept est décisif, car il empêche de réduire les comportements des jeunes filles à des choix isolés. Revenir dans une propriété, accepter un paiement ou recruter une autre adolescente ne peut être interprété sans tenir compte de l'emprise, de la dépendance et de la banalisation progressive des violences. L'analyse doit donc se demander non seulement si les victimes apparaissent dans les récits, mais si les mécanismes qui ont rendu leur exploitation possible sont réellement expliqués.⁶

Kitzinger (2004) montre enfin que les médias ne se contentent pas de rendre les violences visibles. Ils contribuent à définir la manière dont elles deviennent compréhensibles. Lorsqu'un récit privilégie la figure du prédateur spectaculaire, du lieu interdit ou du réseau secret, il peut reléguer au second plan les mécanismes plus ordinaires de proximité, de confiance et de protection qui rendent les abus possibles. Une dénonciation peut ainsi être très forte sur le plan moral tout en détournant l'attention de l'expérience vécue par les victimes.

⁵Analyse de rapports de pouvoir — genre, race, classe notamment — qui se constituent mutuellement et produisent des expériences irréductibles à l'addition de discriminations séparées. Crenshaw (1991), *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299, doi:10.2307/1229039.

⁶Processus progressif par lequel un agresseur instaure la confiance, normalise des comportements, réduit les résistances et prépare l'abus. Craven, Brown & Gilchrist (2006), *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287-299, doi:10.1080/13552600601069414.

1.4. De la visibilité à l'agency

Être présente dans un récit ne signifie pas encore y exister comme sujet. Une victime peut occuper une place centrale dans l'affaire, être nommée, montrée ou citée, tout en restant enfermée dans une position de souffrance, de silence ou de dépendance. Elle apparaît alors comme celle à qui quelque chose est arrivé, mais non comme celle qui parle, agit, comprend et donne sens à sa propre expérience.

C'est cette capacité reconnue à agir et à s'exprimer que désigne la notion d'agency⁷. Elle ne renvoie pas seulement à ce que la victime fait dans les faits, mais à la place que le récit lui accorde : peut-elle interpréter ce qu'elle a vécu, orienter la compréhension de l'affaire et formuler ses propres demandes de justice ?

Serisier (2018) approfondit cette distinction en montrant que la circulation de la parole des survivantes ne suffit pas à garantir leur reconnaissance. Une parole peut être citée, exposée, voire émouvoir, sans jamais structurer le récit. L'agency apparaît véritablement lorsque le témoignage ne sert plus de simple illustration, mais devient une source d'interprétation et une prise de position politique.

Le témoignage de Virginia Giuffre rend ce basculement particulièrement sensible. À une interlocutrice qui suppose que son statut de survivante devrait rester indicible, elle répond : « *Pourquoi devrais-je être gênée, moi ? J'étais une enfant que des adultes ont abusée* » (Giuffre, 2025, p. 428). En quelques mots, elle renverse la distribution de la honte. Elle refuse l'identité silencieuse que d'autres voudraient lui assigner et reprend le pouvoir de nommer ce qui lui est arrivé. Elle n'est plus seulement l'objet d'un scandale raconté par d'autres : elle devient sujet de son propre récit.

Pour l'analyse du corpus, cette distinction est essentielle. Il ne suffit pas de relever qu'une victime est citée. Il faut examiner si sa parole organise le sens du récit, si elle permet de comprendre les mécanismes d'exploitation, et si elle ouvre une perspective de justice. Autrement dit, il faudra distinguer la parole simplement présente de la parole réellement reconnue.

⁷Capacité reconnue aux survivantes d'agir, d'interpréter leur expérience, de formuler des revendications et d'infléchir le récit. Définition relationnelle inspirée de Serisier (2018), *Speaking Out*, doi:10.1007/978-3-319-98669-2.

Chapitre 2 : Invisibilisation discursive et instrumentalisation narrative

Question : comment une victime peut-elle être présente dans un récit tout en étant rendue secondaire ?

Une victime peut être mentionnée, nommée, invoquée, sans être reconnue comme sujet de parole, d'expérience et de justice. Trois concepts permettent de nommer précisément ce mécanisme.

2.1. L'injustice épistémique : quand la parole n'est pas reconnue comme connaissance

Fricker (2007) nomme « injustice épistémique »⁸ le tort fait à une personne lorsqu'on lui refuse, en partie ou entièrement, le statut de sujet capable de savoir. Dans sa forme testimoniale, cette injustice apparaît lorsque la parole de quelqu'un reçoit moins de crédit en raison de préjugés liés à son identité ou à sa position sociale. La personne parle, mais son témoignage n'est pas accueilli avec la même confiance que celui d'autres acteurs. Dans sa forme herméneutique, l'injustice est plus profonde encore : certains groupes disposent de moins de ressources collectives pour nommer leur expérience et la rendre intelligible, aux autres comme parfois à eux-mêmes.

Une victime de violences sexuelles n'est pourtant pas seulement une personne dont on raconte l'histoire. Elle est aussi celle qui sait ce qui lui est arrivé, comment l'emprise s'est installée, comment le silence a été produit et comment l'impunité a pu se maintenir. Son témoignage ne devrait donc pas circuler comme un simple élément émotionnel ou comme une pièce secondaire du récit, mais comme une source de connaissance à part entière.

Or, cette parole est souvent déplacée. Elle peut être reformulée par des journalistes, traduite par des experts, mise en scène par des avocats ou remplacée par les interprétations d'internautes. Elle demeure présente, parfois même très visible, sans pour autant conserver son autorité. La victime parle, mais d'autres décident ce que sa parole signifie.

Le parcours de Virginia Giuffre éclaire concrètement ce mécanisme. Revenant sur les suites de son accord avec le prince Andrew, elle raconte comment sa crédibilité a été mise en cause jusque dans son entourage, puis attaquée publiquement par le harcèlement en ligne (Giuffre, 2025). Ce qui est alors fragilisé n'est pas seulement le contenu précis de son témoignage, mais

⁸Tort subi comme sujet de connaissance : moindre crédibilité testimoniale ou manque de ressources collectives pour rendre l'expérience intelligible. Fricker (2007), Epistemic Injustice, doi:10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001.

sa capacité même à être reconnue comme une personne digne d'être crue. C'est ce déficit de crédibilité, produit indépendamment de la vérité des faits, que Fricker (2007) permet de nommer.

L'intérêt de ce concept est donc de distinguer deux gestes que les récits confondent souvent : mentionner une victime et reconnaître sa parole. Pour l'analyse du corpus, il ne suffira pas d'identifier la présence d'un témoignage. Il faudra examiner ce qui lui arrive dans le récit : est-il cité directement, replacé dans son contexte, traité comme une source crédible et nécessaire, ou absorbé par des interprétations produites par d'autres ?

2.2. Le discours des survivantes : entre transgression et récupération

Prendre publiquement la parole sur des violences sexuelles peut constituer un geste profondément politique. Alcoff et Gray (1993) montrent que cette parole rompt le silence, déplace la honte et permet à la personne qui a subi les violences de ne plus être seulement définie par ce qui lui est arrivé. Elle peut alors passer d'une position de victime assignée à celle de survivante capable de nommer son expérience, d'en produire le sens.

Mais cette parole devient aussi vulnérable dès qu'elle entre dans l'espace public. Elle peut être découpée, reformulée, dramatisée ou utilisée pour produire du choc, de l'émotion et de l'audience. Le témoignage demeure visible, parfois omniprésent, sans pour autant transformer la manière dont les violences sont comprises. Il devient alors une matière narrative au service d'un récit qui lui échappe (Alcoff & Gray, 1993).

Cette tension est centrale dans l'affaire Epstein. Le fait qu'une survivante soit citée ne signifie pas nécessairement que le récit lui restitue une place émancipatrice. Sa parole peut servir à susciter l'indignation, à renforcer une hypothèse ou à donner une légitimité morale à une intrigue déjà construite. La question se déplace alors. Il ne s'agit plus de comprendre ce que les victimes ont vécu, mais de savoir qui savait, quels noms figurent dans les documents, quels puissants auraient été protégés ou si Epstein a réellement été assassiné. Les survivantes restent présentes, mais le récit cesse de s'organiser autour d'elles.

Dans cette configuration, leur parole remplit une fonction paradoxale. Elle atteste la gravité des crimes et justifie la quête de vérité, mais elle ne conserve pas nécessairement le pouvoir de définir ce que cette vérité doit être. Les victimes deviennent ainsi le fondement moral d'un récit

dont les véritables protagonistes sont les élites, les secrets, les indices et ceux qui prétendent les dévoiler.

2.3. Parler à la place des victimes : représentation, pouvoir et effets du discours

Alcoff (1991) rappelle que parler pour autrui⁹ n'est jamais un geste neutre. Celui ou celle qui prend la parole produit une représentation publique des personnes concernées : il choisit ce qui doit être montré, expliqué et retenu. Cette médiation peut rendre une expérience audible, mais elle peut aussi recouvrir la parole de ceux et celles qu'elle prétend défendre.

Alcoff met l'accent sur la position sociale de la personne qui parle comme essentielle. Lorsque des acteurs qui disposent déjà d'une forte visibilité, comme des journalistes, des experts, des influenceurs ou des communautés numériques, parlent au nom de personnes moins entendues, ils peuvent renforcer leur propre autorité tout en reléguant celles-ci à l'arrière-plan (Alcoff, 1991).

De nombreux récits viraux consacrés à Epstein affirment vouloir défendre les victimes, révéler la vérité ou dénoncer l'impunité. L'analyse doit pourtant aller au-delà de cette intention déclarée. Ces récits transmettent-ils effectivement la parole des survivantes ? Leur permettent-ils de nommer l'exploitation, l'emprise et les défaillances institutionnelles ? Ou remplacent-ils cette parole par celle d'internautes, d'influenceurs et d'enquêteurs amateurs qui reconstruisent l'affaire à partir de leurs propres hypothèses ?

L'apport d'Alcoff (1991) consiste précisément à déplacer l'évaluation des intentions vers les effets. Un contenu peut se présenter comme solidaire des victimes tout en produisant une représentation dans laquelle elles deviennent secondaires. Il peut parler en leur nom sans réellement leur laisser la parole.

2.4. Définir l'invisibilisation discursive

Ces trois approches permettent de définir l'invisibilisation discursive¹⁰ comme une présence privée de pleine reconnaissance. Elle ne désigne donc pas seulement l'absence des victimes.

⁹Parler pour autrui produit une représentation située, l'analyse doit considérer la position de la personne qui parle et les effets de son discours, au-delà de ses intentions. Alcoff (1991), *Cultural Critique*, 20, 5-32, doi:10.2307/1354221.

¹⁰Définition opératoire issue de Fricker (2007), Alcoff (1991) et Serisier (2018) : présence sans pleine reconnaissance lorsque la parole, l'agency ou l'autorité interprétative des victimes ne structurent pas le récit.

Elle apparaît aussi lorsqu'elles sont nommées, citées ou montrées, mais que leur parole, leur expérience et leur capacité d'agir ne structurent pas le récit.

Cette invisibilisation peut prendre plusieurs formes. Elle est épistémique lorsque la parole des survivantes n'est pas reconnue comme une source de connaissance à part entière (Fricker, 2007). Elle est narrative lorsque cette parole est intégrée à un cadre qui l'utilise pour produire de l'émotion, du suspense ou de l'audience sans lui permettre d'orienter le sens du récit (Alcoff & Gray, 1993). Elle procède enfin par substitution lorsque d'autres acteurs parlent à la place des victimes et imposent leur propre interprétation de l'affaire (Alcoff, 1991).

Appliquée à l'affaire Epstein, cette définition permet de comprendre un paradoxe central. Un récit peut mentionner fréquemment les victimes, affirmer les défendre et dénoncer les crimes, tout en les reléguant à un rôle secondaire. Leur présence ne garantit ni leur centralité ni leur autorité. Lorsque l'histoire s'organise surtout autour des élites, des listes, des réseaux cachés ou de la mort d'Epstein, les survivantes risquent de devenir l'arrière-plan moral d'une intrigue qui se construit parfois en leur nom, mais sans elles.

Chapitre 3 : Récits viraux spéculatifs : dévoilement, hypercohérence, spectacle

Question : comment les récits viraux spéculatifs transforment-ils une affaire de violences sexuelles en intrigue centrée sur les élites, les secrets et les indices ?

3.0. Penser la viralité : circulation, participation et valeur de partage

Avant d'examiner ce que les récits viraux racontent, il faut comprendre ce qui les met en mouvement. Le terme « viral » suggère une propagation presque automatique, comme si les contenus circulaient d'eux-mêmes. Jenkins, Ford et Green (2013) proposent de déplacer le regard vers la *spreadability*¹¹, c'est-à-dire la capacité d'un contenu à être repris, commenté, transformé et partagé par des publics actifs. Un récit circule parce qu'il offre quelque chose à celles et ceux qui le relaient : une émotion, une appartenance, une révélation ou la possibilité de participer à une enquête collective.

¹¹Potentiel de circulation créé lorsque des publics sélectionnent, partagent, commentent ou transforment un contenu, la notion récuse l'idée d'une propagation automatique. Jenkins, Ford & Green (2013), *Spreadable Media*.

Dans l'affaire Epstein, cette perspective invite à ne pas seulement demander ce qu'un contenu affirme, mais aussi ce qu'il donne à faire. Certains formats invitent à commenter une image, à rapprocher des noms, à interpréter un vol, une photographie ou un document judiciaire. Les questions restent ouvertes, les zones d'ombre sont mises en scène, et le public est encouragé à les combler. La spectatrice ou le spectateur ne reçoit plus simplement un récit : il est appelé à le poursuivre.

Cette entrée ne constitue pas une hypothèse supplémentaire. Elle permet plutôt de comprendre pourquoi les logiques de dévoilement, d'hypercohérence et de spectacle disposent d'une telle force de circulation. Un récit qui relègue les victimes au second plan n'est pas seulement produit par un créateur : il peut aussi être choisi, relayé et complété par des publics qui trouvent dans l'intrigue une valeur à partager.

3.1. Le dévoilement complotiste : derrière l'apparence, une vérité cachée

Boltanski (2012) montre que le récit complotiste¹² partage avec l'enquête policière une même promesse : la réalité visible ne serait qu'une façade, et seul un travail de décryptage permettrait d'accéder à ce qui l'organise véritablement. Le soupçon ne porte plus seulement sur certains individus, il s'étend aux institutions, aux médias et aux versions officielles elles-mêmes.

Dans l'affaire Epstein, cette logique éclaire la place prise par sa mort en détention, les documents scellés ou les listes de noms. Ces éléments cessent d'être de simples faits à contextualiser : ils deviennent les signes d'une dissimulation plus vaste. L'enquête ne part alors plus de l'expérience des victimes ni des mécanismes de l'exploitation, mais de la conviction qu'une vérité essentielle reste cachée.

3.2. L'hypercohérence : quand chaque fragment semble confirmer l'ensemble

Barkun (2013) décrit les récits complotistes comme des systèmes d'hypercohérence¹³ : rien n'y est véritablement accidentel, et chaque détail peut être intégré à une architecture plus large. Une photographie, un relevé de vol, une apparition publique ou un nom dans un document prennent sens parce qu'ils sont reliés les uns aux autres.

¹²Récit fondé sur l'écart entre réalité apparente et réalité cachée que l'enquête prétend révéler, le soupçon peut s'étendre aux institutions et aux versions officielles. Boltanski (2012), *Énigmes et complots*, Barkun (2013).

¹³Logique où hasard et accident s'effacent : des indices de valeur inégale sont intégrés à une architecture unique, chaque fragment semblant confirmer l'ensemble. Barkun (2013), *A Culture of Conspiracy*, 2e éd.

Cette manière d'assembler les fragments donne au récit une impression de profondeur et de totalité. Pourtant, les éléments rapprochés n'ont pas toujours le même statut probatoire. Certains sont établis, d'autres seulement suggestifs, d'autres encore incertains. L'hypercohérence tend précisément à effacer ces différences. Résultat : l'accumulation elle-même finit par tenir lieu de preuve. La grille d'analyse cherchera donc à déterminer si les contenus distinguent clairement ce qui est prouvé, plausible ou conjectural, ou s'ils tombent dans ce travers.

3.3. Le true crime : quand la violence devient intrigue

Ces mécanismes rejoignent les conventions du *true crime*¹⁴, qui transforme des faits réels en récits nécessairement mis en forme, dramatisés et orientés vers une résolution (Murley, 2008). Sur YouTube ou TikTok, l'affaire Epstein peut ainsi emprunter les codes du thriller : lieux interdits, secrets, personnages puissants, indices visuels et promesse d'une révélation finale.

Ce déplacement n'est pas anodin. Une affaire de violences sexuelles peut progressivement prendre l'apparence d'une fiction en centrant le suspense autour de ce qu'Epstein savait, sur les personnes qu'il aurait pu compromettre ou sur les circonstances de sa mort. Les victimes restent parfois présentes, mais elles ne constituent plus le sujet premier du récit. Elles deviennent l'origine morale d'une intrigue qui se développe ailleurs.

Murley (2008) souligne que le *true crime* tend souvent à isoler les crimes des structures sociales qui les rendent possibles. La violence apparaît alors comme l'œuvre d'individus extraordinaires ou d'univers exceptionnels, plutôt que comme le produit de mécanismes plus diffus d'emprise, de domination et d'impunité. Pourtant, les violences sexuelles doivent être comprises à l'intérieur d'un système global et non pas le résultat d'une pathologie individuelle.

3.4. De la monstruosité individuelle à la fausse systématisation

Dénoncer un réseau d'élites ne suffit pas à produire une analyse systémique. Un récit peut multiplier les responsables et parler de « système » tout en continuant à expliquer les violences par la perversité de quelques individus extraordinaires.

Meyers (1997) montre que la figure du monstre individualise la violence masculine. Elle permet de condamner fortement l'auteur, mais aussi de le placer hors du monde ordinaire. Murley

¹⁴Genre qui transforme des crimes réels en récits reconstruits et dramatisés, structurés par des personnages, des indices, un suspense et une résolution. Murley (2008), *The Rise of True Crime*.

(2008) observe un mécanisme comparable dans le *true crime*, lorsque le récit s'organise autour de personnalités exceptionnelles au détriment des conditions sociales de la violence.

Le groupe dénoncé reste présenté comme fermé, secret et extérieur au reste de la société. Le récit donne alors l'impression d'une explication globale, mais il ne rend pas nécessairement visibles les mécanismes de l'exploitation (l'asymétrie d'âge, la vulnérabilité économique, le grooming, le recrutement par intermédiaires, le discrédit de la parole des victimes ou les protections institutionnelles).

Il faut donc distinguer deux opérations. La première consiste à collectiviser les coupables, en élargissant la liste des personnes soupçonnées. La seconde consiste à structuraliser les causes, en montrant comment les violences deviennent possibles, répétables et difficiles à dénoncer. La première ne conduit pas automatiquement à la seconde.

La psychologie sociale éclaire, avec prudence, la fonction possible de cette exceptionnalisation. La croyance en un monde juste¹⁵ peut conduire à rationaliser les faits, déplacer la responsabilité ou dévaloriser la victime afin de préserver l'idée d'un ordre social cohérent (Furnham, 2003). Elle est aussi associée, avec les mythes du viol, au blâme des victimes de violences sexuelles (Grubb & Turner, 2012 ; Russell & Hand, 2017).

La justification du système¹⁶ prolonge cette lecture : les individus peuvent défendre l'ordre existant, même lorsqu'il produit des injustices, en privilégiant des explications centrées sur les personnes plutôt que sur les conditions sociales (Jost et al., 2004 ; Gaucher & Jost, 2014). Présenter l'affaire Epstein comme l'œuvre d'une caste exceptionnelle peut ainsi préserver l'idée que la société ordinaire demeure fondamentalement saine.

Le corpus ne permet toutefois pas d'attribuer une motivation psychologique aux créateurs ou aux publics. Néanmoins, cette recherche pose un cadre de plausibilité pour poser une question narrative. Condamner des prédateurs publics et à distance empêche-t-il de reconnaître, dans l'affaire Epstein, les mécanismes plus ordinaires de domination patriarcale, d'objectification des filles et de protection des hommes puissants ?

¹⁵Tendance à croire que chacun reçoit ce qu'il mérite, face à l'injustice, elle peut favoriser rationalisation ou blâme de la victime. Furnham (2003), *Personality and Individual Differences*, 34(5), 795-817, doi:10.1016/S0191-8869(02)00072-7.

¹⁶Processus par lesquels l'ordre social existant est défendu ou rationalisé, même lorsqu'il produit des injustices. Jost, Banaji & Nosek (2004), *Political Psychology*, 25(6), 881-919, doi:10.1111/j.1467-9221.2004.00402.x.

La distinction est donc décisive : un récit structurel relie les actes aux conditions de recrutement, d'emprise, de vulnérabilité et d'impunité, une fausse systématisation élargit les soupçons tout en maintenant une causalité fondée sur l'exceptionnalité morale des coupables.

3.5. Esthétisation virale et logique du spectacle

À ce déplacement narratif peut s'ajouter une esthétisation de l'affaire : montage rythmé, musique dramatique, ralentis, images générées par intelligence artificielle, gros plans sur l'île, les avions ou les propriétés. Les lieux du crime deviennent des motifs visuels, parfois fascinants, tandis que l'expérience des victimes recule à l'arrière-plan.

La théorie du spectacle de Debord (1967) permet d'éclairer cette transformation. Lorsque l'expérience vécue s'éloigne dans sa représentation, les images finissent par occuper la place du réel qu'elles prétendent montrer. L'île, la prison ou les jets privés deviennent alors plus mémorables que les mécanismes d'exploitation qu'ils abritaient.

La spectacularisation¹⁷ doit toutefois rester distincte de la spéculation. Un contenu peut être fortement dramatisé sans soutenir une thèse complotiste élaborée. À l'inverse, un podcast visuellement sobre peut développer un récit très spéculatif. L'analyse devra donc examiner séparément la force esthétique du contenu et la nature des hypothèses qu'il avance.

Conclusion

Ce cadre part d'un constat : une victime peut être très visible sans devenir le véritable sujet du récit. Le premier chapitre montre que le cadrage distribue l'attention. L'affaire Epstein peut être racontée depuis les survivantes, la justice, les institutions ou les hommes puissants. Le récit ne montre jamais tout, il décide ce qui compte (Entman, 1993).

Le deuxième chapitre déplace la question de la présence vers celle de l'autorité. Une survivante peut être nommée, citée et crue sans que sa parole soit reconnue comme une source de connaissance : elle reste visible, mais d'autres définissent ce que son histoire signifie (Alcoff, 1991 ; Fricker, 2007).

Enfin, le troisième chapitre examine la transformation de l'affaire en intrigue de dévoilement. Noms, listes, propriétés, mort d'Epstein et hypothèses de dissimulation passent au premier plan.

¹⁷Transformation de faits en objets de fascination visuelle et narrative susceptibles de supplanter l'expérience vécue. Définition opératoire inspirée de Debord (1967), *La société du spectacle*, et Murley (2008).

La souffrance des victimes donne au récit sa gravité morale, tandis que les élites et les secrets en deviennent les protagonistes (Barkun, 2013 ; Boltanski, 2012 ; Murley, 2008).

Une distinction en découle : révéler un réseau n'est pas encore expliquer un système. Ajouter des suspects ne suffit pas à rendre visibles l'emprise, le recrutement, la vulnérabilité, le silence et l'impunité. Un récit peut sembler global tout en enfermant les violences dans l'action d'une caste exceptionnellement perverse.

L'analyse demandera donc qui occupe le centre du récit, quelle autorité est accordée aux survivantes. Pour finir, se demander si les contenus expliquent les mécanismes de l'exploitation ou transforment l'affaire en spectacle autour des élites et des secrets.

L'enjeu tient en une question, les victimes sont-elles seulement présentes, ou disposent-elles du pouvoir de dire ce que l'affaire signifie ?

6. Méthodologie

Cette recherche adopte une démarche qualitative, interprétative et comparative, fondée sur l'analyse de cadrage et de discours de vingt productions médiatiques (dix contenus journalistiques professionnels et dix récits viraux spéculatifs). Elle ne cherche ni à mesurer statistiquement la visibilité des victimes ni à représenter l'ensemble des discours sur l'affaire Epstein. Elle examine, contenu par contenu, la manière dont les récits distribuent la parole, la centralité, l'agency, la crédibilité et la capacité d'interprétation entre les survivantes, Epstein, les élites et les institutions.

Comparer ne signifie donc pas mesurer une fréquence. L'échantillonnage est raisonné et contrastif. Il permet d'identifier des mécanismes narratifs lorsqu'ils sont présents, mais non d'établir ce que ferait généralement le journalisme ou ce que produiraient généralement YouTube et TikTok. La question méthodologique centrale est moins de savoir combien de fois les victimes sont mentionnées que de déterminer qui organise le sens du récit.

6.1. Constitution et sélection du corpus

Le corpus journalistique réunit des articles de synthèse, des dépêches, des comptes rendus judiciaires, un entretien et des reportages vidéo publiés entre 2019 et 2024 par *Time*, Associated Press/WITF, CBS News, *60 Minutes Australia*, CNN, Al Jazeera, NBC News et Australian Associated Press/*The Canberra Times*. Il inclut à la fois des contenus fortement centrés sur les survivantes et des cadrages davantage orientés vers les documents, les noms, les propriétés ou les procédures. Cette diversité évite de présenter artificiellement le journalisme comme uniforme.

Le corpus viral comprend dix contenus diffusés sur YouTube, YouTube Shorts et TikTok (podcasts, entretien court, mini-documentaire, documentaire alternatif, vlog d'exploration, *edit* viral, extrait télévisé recontextualisé). L'expression « récits viraux spéculatifs » désigne un continuum, certains contenus soutiennent l'hypothèse d'un réseau protecteur ou d'un *cover-up*. D'autres relèvent d'une conjecture faible, d'une promesse de dévoilement, du *true crime* ou d'une spectacularisation qui déplace l'attention sans construire une théorie complotiste complète. Le degré de spéculation est donc établi après le codage.

Les recherches ont été structurées autour de cinq noyaux thématiques communs : « Jeffrey Epstein death », « Jeffrey Epstein files/list », « Jeffrey Epstein island », « Ghislaine Maxwell

trial » et « Epstein victims/survivors ». Des qualificatifs secondaires ont ensuite été utilisés : « testimony », « accuser », « lawsuit » ou « justice » pour le corpus journalistique, « conspiracy », « cover up », « client list », « hidden network » ou « didn't kill himself » pour le corpus viral.

Cette asymétrie est assumée comme une limite constitutive de l'échantillonnage contrastif. Elle augmente la probabilité de sélectionner, d'un côté, des contenus journalistiques donnant accès aux témoignages et aux procédures judiciaires et, de l'autre, des contenus viraux organisés autour du soupçon et du dévoilement. Le protocole ne teste donc pas si le journalisme est, en moyenne, plus centré sur les victimes que les plateformes. Il compare le fonctionnement de configurations narratives sélectionnées parce qu'elles permettent d'observer précisément les mécanismes étudiés.

Les contenus ont été retenus selon cinq critères :

- Lien explicite avec l'affaire Epstein
- Matière discursive suffisante pour appliquer la grille
- Diversité des cadrages et des formats
- Traçabilité de la source
- Accès direct au contenu ou au segment analysé.

Plusieurs contenus journalistiques portent sur les audiences, le procès Maxwell ou les actions en justice, alors qu'aucun contenu viral retenu n'est principalement centré sur la réparation ou l'action judiciaire des survivantes. Cette asymétrie constitue une propriété descriptive du corpus et non la preuve que de tels contenus seraient absents des plateformes.

Le corpus relève ainsi d'un échantillonnage raisonné et contrastif. Son objectif n'est pas de comparer de manière représentative le journalisme professionnel à YouTube ou TikTok, mais d'identifier les mécanismes par lesquels certains récits viraux spéculatifs redistribuent la visibilité, la parole et l'autorité narrative. Le corpus journalistique constitue un point de comparaison permettant de mieux faire apparaître ces mécanismes. L'asymétrie de la sélection limite donc la généralisation des résultats, mais non leur pertinence pour analyser les configurations discursives étudiées.

6.2. Période, collecte et archivage

La période étudiée s'étend du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. L'année 2019 correspond à l'arrestation puis à la mort d'Epstein, qui ont provoqué une forte réactivation médiatique et spéculative de l'affaire. L'année 2024 marque une nouvelle séquence de circulation autour des documents judiciaires et des listes de noms. Une étude computationnelle consacrée à Reddit confirme que la mort d'Epstein a constitué un choc important de visibilité pour les récits complotistes en ligne, sans toutefois porter sur la représentation des victimes ni sur les plateformes retenues ici (Attanasio et al., 2026).

La recherche a mobilisé Google, les moteurs internes des médias, YouTube Search et TikTok Search, puis l'accès direct à chaque source retenue. Les résultats fournis par ces dispositifs dépendent de classements algorithmiques, de la disponibilité changeante des contenus et des conditions de recherche. Le corpus ne prétend donc ni à l'exhaustivité ni à la reconstitution de ce qu'un utilisateur type aurait vu à une date donnée.

Chaque fiche d'annexe repose sur trois niveaux :

1. Métadonnées observables et lien vers la source
2. Relevé des éléments probants à l'issue de la lecture ou du visionnage direct
3. Application argumentée de la grille en quatorze dimensions.

Pour les contenus viraux, les captures d'écran documentent le compte, la plateforme, la date, la durée, le dispositif et les indicateurs de circulation lorsqu'ils sont disponibles. Les données manquantes sont signalées sans être reconstituées.

Les données de circulation sont utilisées comme indices contextuels, non comme variables comparables. Aucun seuil unique de viralité n'a été imposé (les vues, mentions « J'aime », partages, abonnements, reprises) n'ont ni la même signification ni la même stabilité selon les plateformes, les formats et les dates de publication.

L'autobiographie de Virginia Roberts Giuffre, *La fille de personne*, est mobilisée comme source primaire testimoniale hors corpus. Publiée en 2025 et relevant d'un récit autobiographique éditorialisé, elle n'entre pas dans le codage comparatif des vingt contenus. Elle sert uniquement à éclairer l'autoreprésentation d'une survivante. Elle n'est ni une source scientifique ni une vérification indépendante des faits rapportés.

6.3. Méthode d'analyse et règles de codage

La même grille qualitative a été appliquée aux vingt contenus. L'unité d'analyse est le contenu dans son ensemble, ou le segment précisément délimité lorsqu'une émission longue comporte une séquence autonome consacrée à l'affaire.

La démarche s'est déroulée en quatre temps :

1. Lecture ou visionnage exploratoire permettant d'identifier l'angle et la progression du contenu
2. Consignation des éléments probants avant toute conclusion synthétique,
3. Codage selon les quatorze dimensions de la grille,
4. Comparaison transversale des régularités, des contre-exemples et des cas limites.

Les dimensions ne sont pas traitées comme des mesures indépendantes. Elles décrivent des aspects complémentaires d'une même organisation narrative. La centralité indique qui structure le récit, le statut de la parole décrit la forme de présence testimoniale, l'agency évalue la capacité d'action reconnue, la fonction narrative précise le rôle attribué aux victimes et le déplacement mesure la distance prise par rapport à leur expérience. L'invisibilisation résulte de leur combinaison, non de l'addition mécanique de scores.

Tableau 1 : Grille d'analyse et règles de décision

Dimension	Question opérationnelle	Règle de décision
Centralité narrative	Qui ou quoi organise le sens du récit ?	Analyse du titre, de l'ouverture, de la progression, des sources privilégiées, de la conclusion et, pour les vidéos, du montage.
Spéculation (0-4)	Quel statut le contenu accorde-t-il à ses hypothèses ?	0 : traitement factuel, 1 : conjecture faible, 2 : soupçon explicite, 3 : dissimulation organisée ou réseau protecteur, 4 : complotisme totalisant.
Statut de la parole des victimes	Les survivantes parlent-elles directement ou par médiation ?	Citations directes, discours rapporté, dépositions, reformulation, fragmentation ou absence de parole.
Agency	Les victimes sont-elles reconnues comme des sujets capables de parler, d'agir et d'orienter l'interprétation ?	Agency absente, faible, modérée ou élevée selon la continuité de la parole, de l'action et de son effet sur la structure du récit.

Dimension	Question opérationnelle	Règle de décision
Fonction narrative	Quel rôle occupent les victimes au-delà de leur présence ?	Sujet principal, source de connaissance, preuve, symbole, justification morale, arrière-plan ou élément procédural.
Crédibilité	Le récit reconnaît-il ou fragilise-t-il leur parole ?	Reconnaissance, prudence juridique attribuée, doute construit, silence ou dimension non applicable.
Protection déclarée	Le contenu affirme-t-il défendre, protéger ou rendre justice aux victimes ?	Présence de la revendication, et concordance ou écart avec la fonction narrative réellement accordée aux victimes.
Victime idéale	Quelles conditions de légitimité sont mises en scène ?	Minorité, vulnérabilité, respectabilité, temporalité de la révélation et conduite après les faits, sans porter de jugement sur la véracité du témoignage.
Cadrage dominant	Comment le récit définit-il le problème ?	Violences sexuelles, justice, institutions, mort d'Epstein, élites, lieux, documents, listes ou secrets.
Déplacement de l'attention	À quelle distance le récit se place-t-il des violences et de l'expérience des survivantes ?	Déplacement faible, modéré, élevé ou très élevé selon le degré de substitution du centre narratif.
Nomination	Qui reçoit un nom, un visage et une individualité ?	Nomination, anonymisation choisie, catégorie collective ou effacement.
Spectacularisation (0-3)	Quels procédés dramatisent ou esthétisent le contenu ?	0 : neutre, 1 : faible, 2 : modérée, 3 : élevée, selon le montage, la musique, le rythme, les images, les sous-titres et l'iconisation des acteurs ou des lieux.
Ton dominant	Quelle disposition affective est construite ?	Gravité, empathie, colère, fascination, suspicion, humour ou révélation.
Conclusion analytique	Quelle configuration générale se dégage du contenu ?	Synthèse argumentée et mise en relation avec les hypothèses, sans produire de score global.

Deux seuils ont fait l'objet de règles particulières. Une agency élevée suppose que la parole ou l'action des survivantes structure plusieurs moments du récit et en oriente l'interprétation ou la conclusion. Une citation isolée, même longue, ne suffit pas. Le niveau 3 de spéculation suppose qu'une dissimulation coordonnée ou un réseau protecteur soit proposé comme explication. Une accumulation de doutes sans organisation collective identifiable reste au niveau 2.

La spéculation et la spectacularisation sont codées séparément. Une forme très spectaculaire peut soutenir une conjecture faible, tandis qu'un podcast visuellement sobre peut construire une

hypothèse de dissimulation organisée. Dans le corpus journalistique, une allégation ou une accusation rapportée reste codée 0 lorsqu'elle est clairement attribuée, contextualisée et distinguée de la position éditoriale du média.

Le comptage des occurrences n'est jamais utilisé comme résultat autonome. Une victime peut être fréquemment mentionnée tout en servant de preuve morale à une intrigue centrée sur les élites. Inversement, une survivante peu nommée peut structurer le récit par son témoignage, son action judiciaire et ses demandes de justice. Les relevés simples (place dans le titre, citations directes, temps de présence, nombre de personnes nommées) servent uniquement d'indices au codage argumenté.

6.4. Cohérence et stabilité du codage

Le codage a été réalisé par une seule chercheuse. Aucun accord intercodeur n'a donc pu être calculé. Pour renforcer la cohérence interne, les vingt contenus ont fait l'objet d'une seconde lecture ou d'un second visionnage après le premier codage. Les cas proches ont ensuite été comparés transversalement, notamment pour la centralité, l'agency, le déplacement, la spéculation et la spectacularisation.

Cette reprise a conduit à harmoniser certaines décisions et à expliciter les révisions dans les fiches définitives. Ainsi, le contenu viral n°1 est finalement codé au niveau 3 de spéculation plutôt qu'au niveau 2, parce que les anomalies carcérales y sont reliées aux intérêts de personnes puissantes et à l'hypothèse d'une protection organisée. Ce contrôle ne remplace pas un double codage indépendant, mais il rend les arbitrages vérifiables grâce aux éléments probants reproduits dans les annexes 3 et 4.

6.5. Statut de la proposition interprétative émergente

La sous-hypothèse 2b n'a pas été formulée avant la constitution du corpus. Elle a émergé lorsque plusieurs contenus viraux se sont mis à parler de « système » ou de « réseau » sans décrire les mécanismes sociaux et institutionnels de l'exploitation. Pour éviter de présenter rétrospectivement comme prédiction ce qui constitue un résultat de l'enquête, elle est qualifiée de proposition interprétative émergente.

Son élaboration relève d'un raisonnement abductif, une régularité empirique est confrontée à des cadres théoriques susceptibles de l'éclairer. Elle est examinée à partir d'indices déjà présents dans la grille (cadre causal, fonction des victimes, place du grooming et des

vulnérabilités, traitement des institutions, déplacement vers les noms, les listes ou le secret). Elle ne permet pas d'inférer les motivations psychologiques des créateurs ou les effets réels sur les publics.

6.6. Positionnement réflexif et précautions éthiques

Cette recherche s'inscrit dans une perspective féministe attentive aux rapports de pouvoir et aux conditions de reconnaissance de la parole des survivantes. Ce positionnement a orienté le regard vers la centralité, l'agency et l'autorité testimoniale. Il est explicité plutôt que présenté comme une neutralité extérieure à l'objet. Le principal point de vigilance reste le caractère contrastif du corpus, qui interdit de transformer les différences observées en généralités sur la presse ou les plateformes.

Seuls des contenus publics ont été analysés. Les noms déjà rendus publics sont repris lorsqu'ils sont nécessaires à l'étude de la nomination ou de l'agency. Les citations sont limitées aux formulations indispensables, les détails traumatiques ou voyeuristes sont évités, et les récits spéculatifs sont décrits comme objets d'analyse, non relayés comme hypothèses crédibles.

6.7. Limites méthodologiques

Cette recherche comporte plusieurs limites. En effet, mon corpus comprend vingt contenus et n'a pas vocation à représenter l'ensemble du traitement journalistique ni tous les récits diffusés sur YouTube et TikTok. Je l'ai construit de manière contrastive, à partir de requêtes partiellement différentes, sans apparier strictement les contenus selon leur thème, leur format ou leur période de publication. Je ne peux donc pas en conclure que le journalisme professionnel accorde toujours davantage de place aux survivantes que les contenus diffusés sur les plateformes.

J'ai également réalisé seule le codage. Pour en renforcer la cohérence, j'ai toutefois relu ou visionné chaque contenu une seconde fois, puis comparé les cas proches et les décisions les plus difficiles. Les données de circulation restent par ailleurs instables et difficilement comparables entre les plateformes. Enfin, puisque je n'ai pas mené d'enquête de réception, je ne peux pas mesurer l'influence réelle de ces récits sur les opinions ou les représentations des publics.

Ces limites précisent la portée de mes conclusions sans remettre en cause l'intérêt de la démarche. Mon objectif n'est pas de mesurer la fréquence générale de l'invisibilisation des victimes, mais de comprendre les mécanismes par lesquels elle se construit. Elle peut notamment résulter d'un déplacement de l'attention, d'une médiation constante de leur parole, d'une réduction de leur agency ou d'un transfert de l'autorité narrative vers les élites. La comparaison permet ainsi de mettre en évidence des mécanismes précis dans vingt contenus documentés, sans les généraliser à l'ensemble des médias ou des plateformes.

La visibilité importante de certains contenus ne prouve donc pas qu'ils transforment directement l'opinion publique. Elle indique néanmoins que ces récits disposent d'une capacité réelle de circulation et qu'ils peuvent participer à la construction publique de l'affaire. Une recherche menée sur un corpus plus large, à partir de requêtes identiques, complétée par un double codage et une étude de réception, permettrait de vérifier la fréquence de ces mécanismes et d'en mesurer les effets sur les publics.

7. Présentation, analyse et interprétation des résultats

Les vingt contenus étudiés racontent la même affaire de deux façons différentes. Les survivantes sont presque toujours présentes, mais elles n'occupent pas la même place dans chaque récit. Ce chapitre examine qui présente les faits, qui les explique, qui agit et qui tire les conclusions.

Cette distinction guide l'analyse féministe. Les victimes ne sont pas toujours absentes des récits. Elles peuvent être présentes tout en restant au second plan. Leur parole passe alors après celle des auteurs, des institutions, des experts, des journalistes ou des commentateurs. Elles sont montrées ou citées, mais leur interprétation des faits reste peu reconnue. Fricker (2007) décrit ce problème comme un refus de reconnaître leur savoir sur ce qu'elles ont vécu.

7.1. Hypothèse 1 : « *Le traitement journalistique tend à construire les victimes comme sujets d'expérience et de justice.* »

7.1.1. Une tendance forte, mais non uniforme

L'hypothèse 1 est largement confirmée, sans l'être dans tous les contenus. Cette réserve en fait un résultat plutôt qu'une évidence. Dans six des dix contenus journalistiques (n° 1, 2, 6, 7, 8, 9), les survivantes ne se contentent pas d'occuper le récit. Elles le structurent, depuis le titre jusqu'à sa conclusion. Elles témoignent, décrivent les mécanismes d'emprise, désignent des responsabilités institutionnelles, formulent des demandes de justice.

Le contenu n° 10 déplace l'attention sans démentir le constat. Les plaignantes y demeurent anonymes, mais leur action collective contre le FBI porte à elle seule toute la dépêche, preuve que l'anonymat n'est pas synonyme d'effacement. Une femme peut taire son nom et conserver une forte agency si son action ou sa parole organisent le récit. À l'inverse, une autre peut être nommée et rester étrangère à sa propre histoire. C'est donc moins la présence qui fait la victime centrale que la fonction. En effet, elle devient centrale lorsque son expérience cesse simplement de prouver que les violences ont eu lieu, pour se mettre à dire ce que l'affaire signifie.

Les comptes rendus d'audience publiés par *Time* et l'Associated Press (n° 1 et 2) l'illustrent avec netteté. La mort d'Epstein n'y devient jamais une énigme autonome. Elle est lue depuis ce qu'elle retire aux survivantes. L'impossibilité de le confronter, la perte d'un procès public, la nécessité de poursuivre les complices. Le même fait, selon le cadre qui l'accueille, ne dit pas la même chose. Au sens d'Entman (1993), c'est la parole des femmes qui devient ici l'élément saillant à partir duquel le problème se définit, les responsabilités se distribuent, les demandes

de justice se forment. Le récit ne demande plus seulement que s'est-il passé dans la cellule d'Epstein ? Il demande que perdent les survivantes avec sa mort, et que reste-t-il à obtenir ? Cette orientation apparaît explicitement dans la déclaration de Virginia Giuffre : « *The reckoning must not end. It must continue. He did not act alone, and we the victims know that.* » [« La reddition de comptes ne doit pas s'arrêter. Elle doit continuer. Il n'a pas agi seul, et nous, les victimes, le savons. »] (Carlisle, 2019, traduction personnelle).

7.1.2. La parole directe comme forme de reconnaissance

Dans le corpus journalistique, la parole directe joue un rôle central. L'entretien avec Jennifer Araoz (n° 9), le reportage consacré à Virginia Giuffre (n° 6) et les comptes rendus du procès Maxwell (n° 7 et 8) permettent aux survivantes de décrire elles-mêmes ce qu'elles ont vécu. Elles expliquent la mise sous emprise, la banalisation des massages, le rôle de l'argent et des intermédiaires, ainsi que les effets durables des violences. Le grooming devient ainsi concret et compréhensible à partir de leur expérience (Craven et al., 2006).

Cette parole ne sert pas seulement à susciter une émotion. Elle aide à comprendre l'affaire. Serisier (2018) relie cette capacité d'agir à l'agency. Jennifer Araoz décrit un mécanisme de recrutement, annonce une action en justice et cherche à protéger d'autres jeunes filles. De même, les femmes entendues au procès Maxwell expliquent le fonctionnement du système. Leurs récits contribuent aussi à établir les faits devant la justice. Elle relie elle-même son expérience à sa démarche judiciaire : « *He hurt me badly. This is one way for me to get justice.* » [« Il m'a profondément blessée. C'est pour moi une manière d'obtenir justice. »] (Aguilera, 2019, traduction personnelle).

Fricker (2007) éclaire ce que cette reconnaissance a de proprement épistémique. Ces survivantes ne sont pas seulement traitées comme des personnes dignes de compassion. Elles sont reconnues comme des sujets de connaissance, dont le savoir sur l'emprise, le recrutement et l'impunité devient indispensable à la compréhension de l'affaire. Or une victime peut être rendue très visible par l'émotion sans que son interprétation des faits soit jamais prise au sérieux. La reconnaissance épistémique suppose que sa parole modifie ce que le récit permet de savoir. C'est là toute la différence entre être vue et être crue. La formulation de Chantae Davies condense cette reprise d'agency : « *Well, I've found my voice now.* » [« Aujourd'hui, j'ai retrouvé ma voix. »] (Carlisle, 2019, traduction personnelle).

7.1.3. Croire les victimes sans abolir le conflit judiciaire

Comme le montrent les comptes rendus du procès Maxwell, reconnaître les survivantes ne signifie pas taire les contradictions ni renoncer à la prudence. Contre-interrogatoires, délais de révélation, omissions antérieures, failles de la mémoire : tout est rapporté. Mais rapporté comme élément du conflit probatoire, non comme verdict éditorial sur la valeur morale des femmes. Dans les récits médiatiques de violences sexuelles, la prudence juridique glisse pourtant facilement vers la suspicion généralisée. Ici, les contenus n° 7 et 8 maintiennent la distinction entre examiner un témoignage et disqualifier celle qui le porte.

La « victime idéale » de Christie (1986) et les mythes du viol de Burt (1980) mesurent la portée exacte de ce résultat. Certaines trajectoires ne correspondent en rien à l'image d'une victime passive et irréprochable : maintien de contacts, acceptation d'argent, consommation de drogues, retour dans les propriétés, révélation tardive. Autant d'éléments qu'un récit moins vigilant transformerait en preuve de consentement. Plusieurs contenus journalistiques choisissent au contraire de replacer ces comportements dans les mécanismes d'emprise et de vulnérabilité économique, refusant ainsi de faire du comportement de la victime une preuve contre elle.

Le corpus ne permet pas de conclure que le journalisme échappe entièrement aux attentes attachées à la « bonne victime ». Il montre seulement que certains formats savent résister à ce que Meyers (1997) décrit comme la partition entre la victime innocente, respectable, immédiatement crédible et celle dont les comportements peuvent se retourner contre elle.

7.1.4. Les ambiguïtés du traitement journalistique

Les contenus n° 3, 4 et 5 rappellent que la centralité des survivantes n'est jamais garantie par le seul label du média. L'article de CBS sur les documents déscellés (n° 3) s'organise d'abord autour des noms et des personnalités publiques, le reportage de 60 Minutes Australia consacré aux « rich and powerful » (n° 4) fait des élites la promesse éditoriale elle-même. L'article sur Little St. James (n° 5) confère au lieu une puissance visuelle presque autonome. Dans ces trois cas, les survivantes redeviennent des sources probatoires ou des éléments de contexte plutôt que les sujets du récit.

Ces contenus n'infirmant pas H1, mais ils interdisent d'en faire une loi morale opposant une presse naturellement attentive aux femmes à des plateformes qui les effaceraient. Les logiques de célébrité, de spectacle et de fascination traversent aussi le journalisme professionnel. La différence se joue ailleurs, dans les dispositifs qui en limitent les effets : attribution des

affirmations, distinction entre présence dans un document et implication criminelle, confrontation des sources, retour constant aux mécanismes d'exploitation.

Le contenu n° 5 est, à ce titre, exemplaire. L'île pourrait n'être qu'un décor mystérieux, presque mythologique. Le récit journalistique relie pourtant son isolement, ses accès, ses bâtiments, le contrôle des déplacements aux conditions concrètes de la coercition. Le lieu demeure spectaculaire, il redevient surtout l'infrastructure matérielle de l'exploitation. Kitzinger (2004) le formule ainsi : rendre les violences sexuelles intelligibles suppose de relier les actes aux conditions qui les rendent possibles. Le reportage ne supprime pas la fascination pour l'île, il la réinscrit, partiellement, dans une intelligence de l'emprise.

7.1.5. Résultat pour l'hypothèse 1

H1 est confirmée comme tendance forte. Les contenus journalistiques représentent le plus souvent les survivantes comme sujets d'expérience, de connaissance et de justice surtout lorsque leur parole est directe et capable d'organiser la progression du récit.

Cette tendance doit toutefois être nuancée. Le journalisme utilise aussi la célébrité, le suspense et le spectacle. Cependant, ses règles de vérification et d'attribution des sources peuvent maintenir les survivantes au centre du récit. Elles permettent aussi de revenir aux mécanismes des violences. Le traitement journalistique ne garantit donc pas leur place, mais certaines pratiques la protègent mieux.

7.2. Hypothèse 2 : « *Les récits viraux spéculatifs déplacent l'attention vers les élites, les indices et les intrigues globales* »

7.2.1. Un déplacement observable dans les dix contenus

Le corpus viral confirme fortement H2. À des degrés variables, les dix contenus déplacent le centre de gravité de l'affaire vers Epstein, sa mort, les élites, les propriétés, les documents, les listes ou vers les créateurs eux-mêmes. Ce déplacement ne suppose aucun déni des violences sexuelles. La plupart des contenus les reconnaissent comme réelles et graves. Il opère autrement, de manière plus discrète : les violences cessent simplement d'organiser le récit.

Les contenus n° 1, 2 et 8 transforment l'affaire en énigme carcérale. La question n'est plus de comprendre un système d'exploitation, mais de déterminer ce qui serait réellement arrivé à Epstein. Le contenu n° 2 pousse ce déplacement jusqu'à son terme, un visage rasé, une chronologie de la mort, l'affectation des gardes deviennent les seuls objets de l'enquête. Le corps d'Epstein occupe alors l'espace narratif que les corps et les récits des victimes ont déserté.

L'agency se transfère à son frère, aux gardiens, à ceux qui interprètent les indices pendant que les femmes et les filles à l'origine de son incarcération disparaissent purement et simplement.

D'autres contenus déplacent l'attention vers les réseaux et les personnalités influentes. Le podcast True Geordie (n° 3), le documentaire alternatif Simulation (n° 7), le débat du PBD Podcast (n° 9) accumulent noms, relations, hypothèses de protection. Les contenus n° 5 et 6 recentrent l'affaire sur l'île, les propriétés, le luxe, la performance du créateur. Le contenu n° 10, enfin, transforme le dossier Giuffre v. Maxwell en porte d'entrée vers une enquête participative sur les noms restant à révéler.

7.2.2. Le déplacement comme redistribution de l'agency

Au sens d'Entman (1993), ces contenus ne se contentent pas de sélectionner d'autres informations, ils redéfinissent le problème lui-même. L'affaire devient tour à tour une mort suspecte, une liste à décrypter, une cartographie d'élites, une île à infiltrer, un ensemble de documents à explorer, une vérité cachée. Ce changement de cadrage emporte avec lui les causes et les solutions envisageables. L'enjeu n'est plus la reconnaissance des violences ou la transformation des institutions, mais la découverte d'un secret, l'identification des puissants, la résolution d'un mystère.

Ce cadrage change aussi la répartition de l'agency. Les hommes et les commentateurs ont presque toujours un nom, un visage et un rôle actif. Epstein détient des secrets. Les élites cachent des informations. Les influenceurs enquêtent et le public relie les indices. Les survivantes sont plus souvent absentes ou regroupées dans une catégorie générale. Même lorsque Maria Farmer ou Virginia Giuffre sont nommées, leur parole reste souvent reformulée et placée au service d'un récit centré sur les auteurs ou leur réseau.

Cette configuration ne relève pas toujours de l'injustice testimoniale au sens strict de Fricker (2007). Les victimes n'y sont pas nécessairement jugées menteuses, et leur crédibilité, dans plusieurs contenus, reste implicitement reconnue. Le mécanisme est plus subtil, on peut les croire sans les reconnaître comme celles qui savent. Leur parole vaut comme preuve qu'un crime a eu lieu. Elle ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour organiser la compréhension de l'affaire. Les survivantes demeurent reconnues comme victimes, mais rarement comme interprètes de ce qu'elles ont vécu.

7.2.3. Du doute à la promesse de dévoilement

Le corpus justifie l'expression « récits viraux spéculatifs » plutôt que l'étiquette uniforme de « contenus complotistes ». Les niveaux de spéculation s'étendent de 1 à 3, sans qu'aucun contenu ne relève du complotisme totalisant de niveau 4. Les contenus n° 6 et 10 reposent surtout sur une ambiguïté ou une promesse de révélation. Les contenus n° 2, 4 et 5 développent un soupçon explicite. Les contenus n° 1, 3, 7, 8 et 9 construisent plus nettement l'hypothèse d'une protection organisée, d'un réseau caché, d'un cover-up.

La logique de dévoilement analysée par Boltanski (2012) revient de manière récurrente, une réalité visible, faite du suicide officiel, des documents judiciaires, des relations publiques, est toujours présentée comme insuffisante, la véritable intelligence de l'affaire appartenant à celui qui sait relier les fragments et regarder derrière les apparences. Dans les récits les plus spéculatifs, la position d'enquêteur se déplace ainsi des survivantes, de la justice, des institutions vers le commentateur, l'influenceur, la communauté numérique.

L'hypercohérence décrite par Barkun (2013) explique l'effet produit par l'accumulation de photographies, de vols, de noms, d'anomalies et de relations. Éléments qui, pourtant, n'ont pas tous la même valeur probante. Certains sont établis, d'autres plausibles, d'autres simplement suggestifs. Leur juxtaposition aplanit ces différences. L'accumulation devient elle-même une preuve, comme si tant d'éléments semblant se répondre ne pouvaient qu'appartenir à une même architecture cachée.

Le contenu n° 7 constitue ici un cas complexe. Il associe des faits documentés et des témoignages crédibles à des rapprochements plus larges sur une protection systémique. Le problème ne tient donc pas à l'absence de preuves, mais au passage insuffisamment contrôlé entre des faits établis et une explication générale. La nuance est essentielle : une perspective féministe ne saurait disqualifier toute critique des institutions comme complotiste. L'affaire Epstein comporte de réelles défaillances judiciaires, des protections, des formes d'impunité qu'il est légitime d'interroger. Ce qui doit retenir l'attention, c'est ce que l'hypothèse fait au récit. Une critique institutionnelle devient problématique pour la représentation des victimes lorsqu'elle absorbe leur expérience dans une intrigue plus vaste, dont elles ne contrôlent ni les termes ni la finalité.

7.2.4. Spéculation et spectacularisation : deux mécanismes différents

Les résultats imposent de distinguer spéculation et spectacularisation. Les contenus n° 5 et 6 atteignent le niveau maximal de spectacularisation alors que leur degré de spéculation reste,

respectivement, modéré et faible. Dans le vlog d'infiltration (n° 5), l'île devient un espace d'aventure, de transgression, de performance personnelle. Dans l'*edit* consacré aux propriétés (n° 6), la richesse et l'esthétique du pouvoir deviennent l'objet même de la fascination. Les victimes s'y effacent sans qu'aucune théorie du complot élaborée soit nécessaire.

Cette esthétisation apparaît explicitement dans le texte incrusté du contenu viral n° 6 : « *Me: I want to be a millionaire so I can live a luxury life* », puis « *What bro would do if he became a millionaire* » [« Moi : je veux devenir millionnaire pour mener une vie luxueuse » ; « Ce que mon pote ferait s'il devenait millionnaire »] (@theclipsenthusiast, 2024, traduction personnelle). La fortune d'Epstein se transforme en ressort d'humour noir et de fascination visuelle.

À l'inverse, certains podcasts (n° 1, 3, 9) produisent un déplacement majeur par la seule accumulation de noms, la promesse de dévoilement, la construction d'une cohérence cachée. La mise en spectacle ne se réduit donc ni aux effets visuels ni au montage rapide. Elle peut aussi résider dans la transformation d'une affaire en intrigue claire, peuplée de figures célèbres, structurée par l'attente d'un secret. Murley (2008) permet de lire ce glissement vers les codes du *true crime*. La violence réelle devient la matière d'un récit d'enquête dont le suspense exige des indices, des révélations, des personnages extraordinaires. Debord (1967), de son côté, éclaire la manière dont les lieux, les propriétés et les images en viennent à remplacer l'expérience directement vécue.

L'analyse ne montre pas pour autant que toute mise en forme audiovisuelle entraînerait mécaniquement l'effacement des victimes. Les reportages journalistiques usent aussi du montage, de l'émotion, du suspense. La différence tient à ce que ces procédés rendent visible, et à la possibilité de revenir, ou non, à la parole des survivantes.

7.2.5. La viralité comme activité proposée au public

La *spreadability* décrite par Jenkins et al. (2013) éclaire pourquoi certains objets narratifs circulent plus aisément que d'autres. Le contenu n° 10 ne se contente pas de commenter des documents : il explique comment les rechercher, transformant le public en enquêteur potentiel. Le vlog d'infiltration fait vivre une transgression comme une aventure. Ils proposent des séries de connexions que les spectateurs peuvent reprendre, discuter, compléter.

Le corpus n'analyse pas systématiquement les commentaires ni la réception, il ne permet donc pas d'affirmer comment les publics interprètent réellement ces invitations. Il montre en

revanche que plusieurs contenus proposent une véritable activité narrative. Chercher, relier, soupçonner, partager, attendre la prochaine révélation. Cette activité privilégie des objets facilement condensables et partageables (un nom, une liste, une photographie, une île, une anomalie). Les trajectoires longues des survivantes, les effets de l'emprise, les lenteurs de la justice se prêtent bien moins à cette économie du fragment spectaculaire. La viralité ne se contente pas de diffuser un récit, elle valorise certaines manières de le poursuivre.

7.2.6. Résultat pour l'hypothèse 2

H2 est fortement soutenue dans le corpus retenu. Les récits viraux déplacent l'attention vers Epstein, les élites, les lieux, les indices, les dispositifs de dévoilement sous des formes multiples. Effacement complet des survivantes, reformulation de leur parole, fascination visuelle pour les lieux et la richesse, absorption de leur expérience dans une hypothèse globale et transfert de l'agency vers les commentateurs et les publics.

Cette conclusion ne peut être généralisée à l'ensemble de YouTube ou de TikTok. Le corpus contrastif a précisément sélectionné des contenus permettant d'observer ces mécanismes. Elle établit néanmoins qu'une affaire de violences sexuelles peut être transformée en intrigue sans que les violences soient jamais explicitement niées. Le déplacement le plus profond ne concerne pas seulement ce qui est raconté. Il concerne la personne à qui le récit reconnaît le droit de dire ce que l'affaire signifie.

7.3. Proposition émergente : De la dénonciation d'un réseau à la fausse systématisation

7.3.1. Révéler plusieurs coupables ne suffit pas à expliquer un système

L'analyse fait émerger une distinction qui n'avait pas été formulée comme hypothèse initiale : dénoncer un réseau d'élites ne produit pas nécessairement une compréhension systémique des violences. Plusieurs contenus viraux emploient les mots de « système », de « réseau », d'« architecture de pouvoir » paraissant ainsi dépasser l'explication individualisante centrée sur Epstein. Pourtant, élargir le nombre de coupables ne conduit pas toujours à analyser les conditions qui rendent l'exploitation sexuelle possible. Un récit peut remplacer le monstre isolé par une caste monstrueuse sans jamais modifier sa logique causale : la violence reste imputée à la perversité exceptionnelle de quelques individus, désormais réunis dans un groupe secret, extérieur au reste de la société.

Il faut donc distinguer deux opérations que le vocabulaire confond aisément : collectiviser les coupables en élargissant la liste des personnes soupçonnées, et définir les causes en montrant

comment l'âge, l'emprise, la vulnérabilité, la sexualisation des filles, l'argent, les intermédiaires, les institutions et le discrédit de la parole rendent l'exploitation possible et durable. La première opération peut prendre l'apparence de la seconde sans jamais l'accomplir.

7.3.2. L'exception monstrueuse comme protection symbolique du monde ordinaire

Meyers (1997) montre que la figure du monstre réduit les violences masculines aux actes d'un individu. Elle détourne ainsi l'attention des rapports sociaux qui les rendent possibles. Cette logique reste présente quand plusieurs coupables sont décrits comme un groupe à part. Dans certains contenus, les élites semblent vivre dans un monde séparé, fait de richesse, de propriétés isolées, de relations politiques et de secrets. Ces ressources ont favorisé l'exploitation et l'impunité. Mais cette image peut aussi faire croire que cette violence est étrangère à la société ordinaire.

L'exploitation sexuelle des mineures apparaît alors comme l'œuvre d'hommes très riches et très puissants. Elle n'est plus présentée comme une forme extrême de violences aussi présentes dans les familles, les institutions et d'autres milieux sociaux. Ce cadrage condamne clairement les auteurs, mais il a une limite. Plus ils semblent éloignés de la société ordinaire, moins celle-ci examine les règles et les comportements qui rendent ces violences possibles et difficiles à dénoncer. La croyance en un monde juste et la justification du système aident à comprendre ce phénomène, sans attribuer une intention cachée aux créateurs ou aux publics. Condamner un groupe présenté comme exceptionnel peut préserver l'idée que le reste de la société fonctionne bien (Furnham, 2003 ; Gaucher & Jost, 2014 ; Jost et al., 2004).

7.3.3. Une analyse systémique part des mécanismes, pas seulement des puissants

Une analyse féministe reconnaît le rôle de la richesse et des élites. Elle relie aussi ce pouvoir aux mécanismes concrets de l'exploitation. Dans l'affaire Epstein, il faut donc examiner le recrutement de jeunes filles vulnérables, les écarts d'âge et de ressources, le grooming, les paiements, le rôle des intermédiaires, le rejet des premières alertes, les protections institutionnelles et la difficulté à faire reconnaître la parole des survivantes.

À l'inverse, une fausse systématisation parle de « système » pour désigner d'abord un réseau de noms, de relations, de secrets. Elle élargit l'espace du soupçon sans nécessairement expliquer les conditions de l'exploitation. La différence est politique : dans le premier cas, le récit permet d'interroger des mécanismes sociaux susceptibles de se reproduire ailleurs. Dans le second, il enferme l'affaire dans l'exception d'un univers extraordinairement pervers.

7.3.4. Résultat de la proposition émergente

La proposition interprétative trouve appui dans plusieurs contenus du corpus, notamment ceux qui accordent une forte cohérence au réseau tout en laissant les mécanismes de recrutement et d'emprise à l'arrière-plan. Elle ne vaut cependant pas pour tous les récits viraux : le contenu n° 7, par exemple, accorde une place réelle aux témoignages et aux protections institutionnelles, même s'il les intègre ensuite dans une architecture plus large. D'autres contenus ne prétendent même pas offrir une explication systémique : ils se bornent à la mort, à l'île, aux propriétés.

La conclusion doit rester nuancée : les récits viraux ne produisent pas tous une fausse systématisation. Certains donnent toutefois l'apparence d'une lecture structurale en multipliant les acteurs et les connexions, tout en continuant d'attribuer les violences à l'exceptionnalité morale d'un groupe présenté comme séparé du reste de la société.

7.4. Hypothèse 3 : « Invoquer les victimes tout en les rendant secondaires »

7.4.1. Une hypothèse confirmée de manière ciblée

H3 ne se confirme pas uniformément et cette limite est, en elle-même, un résultat. Cinq contenus viraux (n° 1, 2, 5, 6, 8) effacent presque totalement les victimes sans prétendre parler en leur nom : ils soutiennent fortement H2, mais non véritablement H3. Quatre contenus (n° 3, 4, 7, 10) accordent aux survivantes une présence contextuelle, testimoniale ou procédurale, sans leur donner de pleine centralité. Le contenu n° 9 constitue le cas le plus net d'instrumentalisation narrative.

L'analyse fait apparaître trois formes d'invisibilisation. La première est l'effacement. Les survivantes sont absentes et les violences restent à l'arrière-plan. La deuxième est la subordination. Elles sont nommées ou citées, mais leur parole reste soumise à un récit centré sur d'autres acteurs. La troisième est l'appropriation. Leur souffrance sert à justifier un récit dont d'autres contrôlent le sens. Une victime peut donc être très présente et rester malgré tout invisibilisée.

7.4.2. Le paradoxe de la protection

Le contenu n° 9 illustre directement la tension analysée par Alcoff et Gray (1993). Officiellement, les intervenants réclament que l'identité des femmes et des mineures soit protégée et dénoncent l'impunité. En réalité, les survivantes ne structurent jamais la discussion. Leur vulnérabilité donne au débat sa légitimité morale, la liste supposée, les noms des élites, le *cover-up* en fournissent la matière narrative. La protection déclarée ne se traduit donc jamais

en autorité discursive. Les victimes sont défendues comme principe, mais leur parole ne détermine ni les questions posées ni les réponses recherchées.

Alcoff (1991) invite précisément à évaluer les effets d'une prise de parole plutôt que ses seules intentions : parler au nom des victimes peut être nécessaire, mais cela peut aussi renforcer l'autorité de ceux qui parlent. Dans le contenu n° 9, les commentateurs deviennent les révélateurs d'une vérité cachée. Les survivantes, protégées en principe, sont remplacées en pratique par une parole extérieure qui décide seule de ce qui compte dans leur histoire. Cette configuration révèle un ordre discursif profondément genré : la souffrance des femmes fonde l'urgence morale, tandis que les hommes, les experts ou les influenceurs conservent la maîtrise de l'interprétation.

7.4.3. Les formes intermédiaires de dépossession

Les contenus n° 4, 7 et 10 imposent une lecture plus nuancée. Le mini-documentaire *Vince Vintage* (n° 4) nomme Maria Farmer et Virginia Giuffre, reconnaît leur crédibilité, restitue certaines de leurs actions, mais demeure structuré par la biographie d'Epstein et de Maxwell, les relations avec les élites et le mystère de la mort. Les victimes y sont reconnues, mais leur capacité à organiser le récit reste limitée.

Le documentaire *Simulation* (n° 7) constitue le cas le plus complexe : il accorde une place réelle aux violences et aux témoignages, qui deviennent pourtant, progressivement, les preuves d'une architecture de pouvoir plus vaste. Les survivantes y sont reconnues et ne sont pas réduites à une décoration émotionnelle. Leur parole est prise au sérieux, mais elle demeure subordonnée à une interprétation qui la dépasse. L'instrumentalisation ne tient donc pas nécessairement à un défaut de respect. Elle peut résider dans la manière dont une parole s'intègre à une lecture préexistante, et y perd le pouvoir d'en déterminer la portée.

Le contenu n° 10 illustre une autre forme de dépossession. Le texte d'ouverture condense ce déplacement : « *Bill Clinton and Epstein List Trending. Where to Find the Unsealed Testimony When Released* » [« Bill Clinton et la liste Epstein en tendance. Où trouver les témoignages déscellés lors de leur publication »] (@case_watcher, 2024, traduction personnelle). Bill Clinton et la « liste » constituent l'accroche, alors que Virginia Giuffre apparaît surtout dans le nom du dossier utilisé pour accéder aux documents. Son agency juridique est réelle, son agency discursive s'efface derrière les noms célèbres et la promesse de révélations à venir, présence sans reconnaissance pleine, où le nom circule tandis que l'expérience se retire.

7.4.4. Résultat pour l'hypothèse 3

H3 se confirme de manière ciblée. Elle ne décrit pas l'ensemble des récits viraux, mais une modalité précise : l'écart entre une revendication de défense des victimes et la fonction narrative qui leur est effectivement accordée. Cet écart est maximal dans le contenu n° 9, partiel dans les contenus n° 4 et 7, procédural dans le contenu n° 10.

Cette nuance est décisive : l'invisibilisation ne suppose une hostilité envers les survivantes ou une négation des violences. Elle peut naître d'un récit sincèrement indigné qui leur retire pourtant la capacité d'organiser le sens. Le féminisme invite précisément à regarder au-delà des intentions déclarées : défendre les victimes ne consiste pas seulement à parler d'elles ou en leur nom, mais à reconnaître leur parole comme un lieu de savoir, d'action, d'interprétation.

7.5. Interprétation comparative : deux régimes de visibilité et d'autorité

7.5.1. Une différence de structure, non une opposition morale

La comparaison n'oppose pas des journalistes attentifs aux victimes à des créateurs viraux qui les effaceraient. Le corpus journalistique comprend des récits centrés sur les élites, les documents, l'île. Plusieurs contenus viraux mobilisent des faits réels, reconnaissent les violences, formulent des critiques institutionnelles légitimes. La différence se joue plutôt dans la structure narrative et le statut des médiations.

Dans les contenus journalistiques les plus centrés sur les survivantes, leur parole définit le problème, explique les causes, oriente la demande de justice. Même lorsqu'un nom célèbre ou un lieu spectaculaire sert d'accroche, les règles d'attribution et de contextualisation permettent, le plus souvent, de revenir aux violences. Dans le corpus viral, les survivantes peuvent être crues, nommées, invoquées, mais elles perdent, plus fréquemment, la direction du récit. Les figures médiatiques (Epstein, les célébrités, les commentateurs, l'île, les documents) en deviennent le centre cognitif et affectif.

7.5.2. Nommer n'est pas reconnaître, anonymiser n'est pas effacer

L'analyse ne montre pas de lien direct entre le fait d'être nommée et celui d'être réellement visible. Jane reste anonyme dans le contenu journalistique n° 8, mais son témoignage organise tout le compte rendu. Les douze plaignantes du contenu n° 10 ne sont pas présentées séparément, mais leur action contre le FBI crée une agency collective forte. À l'inverse, Virginia Giuffre est nommée dans le contenu viral n° 10, mais son nom sert surtout à identifier un dossier judiciaire.

La reconnaissance dépend donc moins du nom que de la place donnée à la personne dans le récit. Une victime devient réellement visible lorsque son expérience, son point de vue et son action aident à comprendre l'affaire. Être nommée, montrée ou citée ne suffit pas.

L'anonymat peut également accompagner une forme d'agency collective. S'adressant aux autres survivantes, Jane Doe 8 affirme : « *There was no way I could have done this without you* » [« Je n'aurais jamais pu accomplir cette démarche sans vous »] (Carlisle, 2019, traduction personnelle). Sa parole ne construit pas une identité individuelle médiatique, mais une solidarité entre survivantes. L'anonymisation ne produit donc pas nécessairement l'effacement lorsqu'elle préserve la parole et l'action collective.

7.5.3. *Être crue sans être entendue*

Le corpus montre que les survivantes peuvent être crues sans être vraiment entendues. Plusieurs contenus viraux reconnaissent les crimes d'Epstein et ne mettent pas en doute les victimes. Pourtant, leur parole ne détermine pas les questions considérées comme importantes. Le problème ne vient donc pas seulement du doute porté sur leur récit. Il vient aussi du fait que d'autres acteurs gardent le pouvoir d'interpréter leur expérience. La violence est reconnue, mais la victime reste rarement considérée comme la personne la mieux placée pour l'expliquer.

7.5.4. *De l'explication des mécanismes à l'exception spectaculaire*

Le corpus journalistique tend à rendre visibles des mécanismes : grooming, vulnérabilité économique, rôle des intermédiaires, défaillances judiciaires, action collective, responsabilité institutionnelle. Les contenus viraux privilégient plus souvent des figures exceptionnelles : milliardaire mystérieux, élite cachée, île interdite, corps suspect, document secret, liste à révéler.

Le témoignage de Jane Doe 1 conteste précisément cette réduction des violences à l'exceptionnalité d'Epstein : « *The media has painted Epstein as an uncommon story. But it's so much more common than you realize* » [« Les médias ont présenté l'affaire Epstein comme un cas exceptionnel. Pourtant, ce type de violence est beaucoup plus courant qu'on ne l'imagine »] (Carlisle, 2019, traduction personnelle). En réinscrivant l'affaire dans un caractère systémique et non individuel, elle déplace l'analyse vers les mécanismes qui permettent la répétition des violences.

Cette différence ne minimise pas l'importance des réseaux de pouvoir : les protections institutionnelles et les relations sociales sont, dans l'affaire Epstein, indispensables pour

comprendre l'affaire. Le problème surgit lorsque le réseau devient une intrigue autonome, détachée des mécanismes de recrutement et de coercition : les survivantes deviennent alors la preuve morale qu'un monde caché existe, plutôt que les sujets depuis lesquels ce monde devrait être compris.

7.5.5. Une économie genrée de l'attention

Les deux corpus montrent que la représentation des victimes se joue dans une économie concurrentielle de l'attention. Témoignages, procédures, trajectoires longues rivalisent avec des objets immédiatement scénarisables : célébrités, propriétés, documents, mort mystérieuse, images de luxe, listes de noms. Cette concurrence n'est pas neutre : elle favorise le plus souvent des figures déjà dotées de visibilité sociale (hommes puissants, commentateurs reconnus, lieux prestigieux) au détriment de femmes dont la parole exige du temps, du contexte, une écoute soutenue.

La spectacularisation reproduit ainsi une asymétrie profondément genrée : les auteurs deviennent des personnages fascinants. Les victimes demeurent les raisons morales pour lesquelles ces personnages méritent d'être regardés. Les plateformes ne déterminent pas mécaniquement ce résultat : les créateurs choisissent leurs formats, les publics participent à leur circulation. Mais les logiques de partage valorisent, structurellement, une énigme condensée plutôt qu'une histoire d'emprise longue et complexe.

7.5.6. Une question de pouvoir narratif

Ces résultats permettent de définir l'invisibilisation discursive comme une perte du pouvoir de raconter sa propre histoire. Elle existe quand les victimes disparaissent du récit. Elle existe aussi quand d'autres choisissent les questions, utilisent leur parole pour soutenir une intrigue déjà écrite ou parlent davantage de leur nom que de leur expérience. Dans ces cas, les auteurs et les commentateurs ont plus d'agency que les survivantes. La question porte donc sur leur présence, mais aussi sur leur pouvoir de donner un sens à l'affaire.

7.6. Réponse à la question de recherche

À l'échelle du corpus étudié, les récits viraux spéculatifs participent nettement à l'invisibilisation discursive des femmes et des filles victimes de violences sexuelles. Certains contenus les effacent entièrement. D'autres les maintiennent dans le récit sans leur accorder l'autorité nécessaire pour en organiser le sens. Leur parole peut alors servir de preuve, de

justification morale ou de point d'accès à une intrigue centrée sur Epstein, les élites, les lieux, les documents ou les secrets.

Le mécanisme principal n'est donc pas la négation des violences, mais le déplacement de l'attention, de la parole et de l'agency. L'invisibilisation prend trois formes : l'effacement, la subordination de la parole des survivantes à l'interprétation d'autres acteurs et l'appropriation de leur expérience au service d'un récit qu'elles ne contrôlent pas.

La visibilité ne dépend pas uniquement du fait d'être nommée ou montrée. Elle suppose que les survivantes puissent contribuer à définir les causes des violences, les responsabilités et les réponses à y apporter. Dénoncer un réseau d'élites ne devient une analyse systémique que lorsque le récit éclaire aussi les mécanismes ordinaires d'emprise, de vulnérabilité, de discrédit de la parole et d'impunité.

7.7. Synthèse des hypothèses

Hypothèse	Résultat	Interprétation principale
H1	Largement confirmée	Le traitement journalistique tend à reconnaître les survivantes comme sujets d'expérience, de connaissance et de justice, sans échapper totalement aux logiques de célébrité et de spectacle.
H2	Fortement soutenue dans le corpus	Les récits viraux déplacent fréquemment l'attention vers Epstein, les élites, les lieux, les documents et les dispositifs de dévoilement.
H2b : proposition émergente	Soutenue de manière ciblée	La dénonciation d'un réseau peut donner l'apparence d'une analyse systémique tout en maintenant une explication fondée sur l'exceptionnalité morale des coupables.
H3	Confirmée de manière ciblée	Certains contenus invoquent la protection des victimes tout en subordonnant leur parole à une intrigue centrée sur les élites et les secrets.

8. Conclusion générale

Ce mémoire a étudié la manière dont deux régimes narratifs consacrés à l'affaire Epstein redistribuent la place des femmes et des filles victimes de violences sexuelles. Dans le corpus journalistique, les survivantes occupent plus fréquemment une place structurante : leur parole éclaire l'emprise, le recrutement, les défaillances institutionnelles et les attentes de justice. Cette tendance reste nuancée, car certains contenus professionnels privilégient aussi les célébrités, les documents ou les lieux spectaculaires.

Dans le corpus viral sélectionné, le déplacement est plus marqué. L'affaire devient une mort suspecte, une liste à décrypter, une île à explorer, un réseau à cartographier ou une vérité cachée à révéler. Les violences sexuelles demeurent souvent le point de départ moral du récit, mais elles cessent d'en organiser le sens. L'attention et l'autorité interprétative passent alors aux élites, aux commentateurs, aux documents et aux indices.

L'apport central de cette recherche est de préciser la notion d'invisibilisation discursive. Une survivante peut être nommée, montrée et crue tout en restant privée du pouvoir d'expliquer son histoire. À l'inverse, l'anonymat n'empêche pas la reconnaissance lorsque sa parole ou son action structure le récit. La visibilité doit donc être comprise comme un rapport de pouvoir narratif, et pas seulement comme une présence médiatique.

L'étude distingue également la critique systémique d'une fausse systématisation. Multiplier les noms, les liens et les coupables ne suffit pas à expliquer un système. Une analyse structurelle doit aussi rendre visibles les mécanismes qui permettent la répétition des violences : écarts d'âge et de ressources, vulnérabilité économique, grooming, rôle des intermédiaires, discrédit de la parole et défaillances institutionnelles.

La portée de ces résultats reste circonscrite à un corpus qualitatif, raisonné et contrastif. Ils ne permettent pas de mesurer la fréquence générale de ces mécanismes sur les plateformes ou leurs effets directs sur les publics. Une recherche élargie, fondée sur des requêtes identiques, un double codage et une étude de réception, permettrait d'en éprouver la fréquence et les effets.

Au-delà de l'affaire Epstein, ce travail invite à interroger chaque récit de violences sexuelles à partir de trois questions simples : qui parle ? Qui est reconnu comme source de connaissance ? Qui conserve le pouvoir de fixer le sens de l'histoire ? Rendre les survivantes visibles suppose de leur reconnaître cette autorité.

9. Bibliographie

- Aguilera, J. (2019, July 10). *Another woman has come forward alleging Jeffrey Epstein sexually assaulted her when she was 15 years old*. Time.
<https://time.com/5623493/jeffrey-epstein-sexual-assault-nbc-interview/>
- Alcoff, L. (1991). The problem of speaking for others. *Cultural Critique*, 20, 5–32.
<https://doi.org/10.2307/1354221>
- Alcoff, L., & Gray, L. (1993). Survivor discourse: Transgression or recuperation? *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 18(2), 260–290.
<https://doi.org/10.1086/494793>
- Attanasio, A., Corso, F., De Francisci Morales, G., & Pierri, F. (2026). Effects of mainstream visibility on conspiracy communities: Reddit after Epstein’s “suicide”. *Proceedings of the International AAAI Conference on Web and Social Media*, 20(1), 174–185.
<https://doi.org/10.1609/icwsm.v20i1.42631>
- Barkun, M. (2013). *A culture of conspiracy: Apocalyptic visions in contemporary America* (2nd ed.). University of California Press.
- Boltanski, L. (2012). *Énigmes et complots : Une enquête à propos d’enquêtes*. Gallimard.
- Burt, M. R. (1980). Cultural myths and supports for rape. *Journal of Personality and Social Psychology*, 38(2), 217–230. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.38.2.217>
- Carlisle, M. (2019, August 27). *23 of Jeffrey Epstein's accusers finally got their day in court. Here's what they said*. Time. <https://time.com/5662688/jeffrey-epstein-accusers-court/>
- Case Watcher [@case_watcher]. (2024, January 1). *Bill Clinton and Epstein list trending: Where to find the unsealed testimony when released* [Video]. TikTok.
https://www.tiktok.com/@case_watcher/video/7319207283177688366
- Christie, N. (1986). The ideal victim. In E. A. Fattah (Ed.), *From crime policy to victim policy: Reorienting the justice system* (pp. 17–30). Macmillan.
https://doi.org/10.1007/978-1-349-08305-3_2
- Connell, R. W. (1995). *Masculinities*. University of California Press.

- Craven, S., Brown, S., & Gilchrist, E. (2006). Sexual grooming of children: Review of literature and theoretical considerations. *Journal of Sexual Aggression*, 12(3), 287–299. <https://doi.org/10.1080/13552600601069414>
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–1299. <https://doi.org/10.2307/1229039>
- Debord, G. (1967). *La société du spectacle*. Buchet-Chastel.
- Entman, R. M. (1993). Framing: Toward clarification of a fractured paradigm. *Journal of Communication*, 43(4), 51–58. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1993.tb01304.x>
- Fisher, W. R. (1984). The narrative paradigm: In the beginning. *Journal of Communication*, 34(1), 74–89. <https://doi.org/10.1111/j.1460-2466.1984.tb02986.x>
- Foïs, G. (2025). *Pas tous les hommes quand même ! #NotAllMen : Une mise au point salutaire*. La Meute.
- Fricker, M. (2007). *Epistemic injustice: Power and the ethics of knowing*. Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001>
- Furnham, A. (2003). Belief in a just world: Research progress over the past decade. *Personality and Individual Differences*, 34(5), 795–817. [https://doi.org/10.1016/S0191-8869\(02\)00072-7](https://doi.org/10.1016/S0191-8869(02)00072-7)
- Gaucher, D., & Jost, J. T. (2014). Why does the “mental shotgun” fire system-justifying bullets? *Behavioral and Brain Sciences*, 37(5), 489–490. <https://doi.org/10.1017/S0140525X13001580>
- Giuffrè, V. R. (2025). *La fille de personne*. City Éditions.
- Grubb, A., & Turner, E. (2012). Attribution of blame in rape cases: A review of the impact of rape myth acceptance, gender role conformity and substance use on victim blaming. *Aggression and Violent Behavior*, 17(5), 443–452. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2012.06.002>

- Jenkins, H., Ford, S., & Green, J. (2013). *Spreadable media: Creating value and meaning in a networked culture*. New York University Press.
- Jost, J. T., Banaji, M. R., & Nosek, B. A. (2004). A decade of system justification theory: Accumulated evidence of conscious and unconscious bolstering of the status quo. *Political Psychology*, 25(6), 881–919. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2004.00402.x>
- Kitzinger, J. (2004). *Framing abuse: Media influence and public understanding of sexual violence against children*. Pluto Press.
- Manne, K. (2018). *Down girl: The logic of misogyny*. Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oso/9780190604981.001.0001>
- Meyers, M. (1997). *News coverage of violence against women: Engendering blame*. SAGE Publications.
- Murley, J. (2008). *The rise of true crime: 20th-century murder and American popular culture*. Praeger.
- Russell, K. J., & Hand, C. J. (2017). Rape myth acceptance, victim blame attribution and just world beliefs: A rapid evidence assessment. *Aggression and Violent Behavior*, 37, 153–160. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2017.10.008>
- Scott, J. W. (1986). Gender: A useful category of historical analysis. *The American Historical Review*, 91(5), 1053–1075. <https://doi.org/10.1086/ahr/91.5.1053>
- Serisier, T. (2018). *Speaking out: Feminism, rape and narrative politics*. Palgrave Macmillan.
<https://doi.org/10.1007/978-3-319-98669-2>
- The Clips Enthusiast [@theclipsenthusiast]. (2024, January 22). [Vidéo consacrée à la richesse et aux propriétés de Jeffrey Epstein]. TikTok.
<https://www.tiktok.com/@theclipsenthusiast/video/7326831076322626849>

RÉSUMÉ

Ce mémoire analyse la manière dont les femmes et les filles victimes de violences sexuelles sont représentées dans deux régimes narratifs consacrés à l'affaire Jeffrey Epstein : le traitement journalistique professionnel et les récits viraux spéculatifs diffusés sur YouTube et TikTok. À partir d'une analyse qualitative, interprétative et comparative de vingt contenus publiés entre 2019 et 2024, la recherche examine la centralité narrative, la parole, l'agency, la crédibilité et l'autorité interprétative accordées aux survivantes. Les résultats montrent que les contenus journalistiques étudiés tendent, sans homogénéité absolue, à inscrire davantage les survivantes comme sujets d'expérience, de connaissance et de justice. Les récits viraux sélectionnés déplacent plus fréquemment le centre de gravité vers Epstein, les élites, les listes, les lieux, les indices et la promesse de dévoilement. L'étude met ainsi en évidence une forme relationnelle d'invisibilisation discursive : les victimes peuvent être mentionnées ou crues tout en demeurant privées du pouvoir de structurer le sens de l'affaire. Elle distingue enfin la critique systémique des violences d'une fausse systématisation qui multiplie les coupables extraordinaires sans éclairer les mécanismes ordinaires d'emprise, de vulnérabilité et d'impunité.

Mots-clés : affaire Epstein, violences sexuelles, représentations médiatiques, invisibilisation discursive, récits viraux spéculatifs, études de genre